

Anne-Lise Dufey

Le Club Suisse des Femmes Alpinistes – C.S.F.A. – Lausanne

Son histoire de 1918 à 1980

Suivi de la liste des membres, dates d'admission, entrées au CAS,
membres au comité et comités annuels

Janvier et juillet 2005

CLUB SUISSE DES FEMMES ALPINISTES - C.S.F.A. - LAUSANNE

SON HISTOIRE DE 1918 A 1980

Depuis leur création respective, les Clubs alpins des messieurs et des dames ont partagé leur vie, de près ou de loin, vécu en osmose, avec amour ou animosité, mais de tout temps, avec cette soif commune de nature et de montagne. Il faudra attendre 1980 pour que le mariage se fasse enfin: lui à l'âge de 117 ans, elle à 61 ans !

Afin de donner un aperçu de ce que fut, durant soixante et un ans, la vie du Club Suisse des Femmes Alpinistes, section de Lausanne, il a fallu relire les rapports annuels, les procès verbaux de séances de comité, d'assemblées mensuelles ordinaires ou extraordinaires, les rapports de courses, certains articles de presse. Il a fallu fouiller autant dans les archives du C.S.F.A. lui-même que dans les archives du Club Alpin Suisse, C.A.S., section des Diablerets.

LES PREMICES DU C.S.F.A. – 1912-1918

1912 - Le Comité de Section des Diablerets prépare le cinquantième anniversaire de sa fondation : les fêtes auront lieu les 15 et 16 novembre 1913.

28 juin 1914 - Histoire

A Sarajevo, l'assassinat de l'Archiduc héritier François-Ferdinand d'Autriche fait office de détonateur: la guerre éclate. La séance du comité du CAS du 28 juillet 1914 reste une page blanche.

15 décembre 1915 - CAS - Comité.

C'est la guerre. Lors des séances, il fait probablement froid au local ... *aucune proposition n'étant faite, le vin chaud coupe court à toute velléité de discussion, et chacun plante le nez dans son verre. Les plus assidus à cette opération sont, à n'en pas douter, les moins fréquents aux séances ...*

13 juillet 1917 - CAS - Comité.

La Compagnie des chemins de fer fait savoir qu'un 50 % de réduction est accordé aux membres du CAS voyageant isolément.

31 octobre 1917 - CAS - 606^{ème} séance ordinaire. Présidence de Mr le Dr Jules Jacot-Guillarmod.

Divers points à l'ordre du jour, dont l'assemblée des délégués à Zofingue, le 25 novembre : l'admission des dames dans le CAS.

Mr Albert Barbey propose la *non-entrée en matière, cette question ayant déjà été tranchée par la négative.*

Mr le Dr Jules Jacot-Guillarmod estime que *les femmes des clubistes suisses devraient jouir des mêmes droits que leurs maris. A Lucerne, par exemple, les dames assistent à la conférence qui a lieu avant la séance de section.*

Mr le professeur Paul-Louis Mercanton est pour l'entrée des dames mais reconnaît la difficulté d'organiser cette admission.

Mr Henri Faes : *On peut laisser les dames demander leur admission, mais il y a les chemins de fer, les cabanes, dont les réductions ne les atteignent pas complètement. Il faudrait en tout*

cas exiger que, dans les séances, les chapeaux fussent enlevés! Imaginons si elles le prennent de bonne grâce !

Mr Repond proteste contre l'engrenage où on va nous empêtrer. *On nous demande la main ! Plus tard, on exigera le bras et le corps des clubistes y passera tout entier.*

Mr Edouard Vittoz ne comprend pas l'engrenage dont parle M. Repond. *Les femmes seraient nombreuses dans le Club. Quant aux questions administratives, elles s'y entendent au moins aussi bien que les hommes.* Il admet que ces dames transformeraient le CAS: il y a les séances, les courses, la fumée. Partagé, il se prononce en faveur de l'admission ... *au même titre que les hommes et à égalité de droits, mais à condition qu'elles coexistent en sections féminines.*

Mr Manuel demanderait une étude au CC: *Les dames pourraient-elles être reçues à titre de membres passifs ?*

Mr Marcel Bornand réplique *que ce soit à la condition qu'il n'y ait que des Suissesses.* On ne veut pas de *Brésiliennes ou de Patagones dans le CAS !*

Mr Magener proteste contre la façon d'aborder cette question et demande, *si oui ou non, on veut les dames dans le CAS !*

Mr Paul-Louis Mercanton : *Parfaitement ! Les veut-on ou ne les veut-on pas ?!*

Pour ramener un peu de calme dans l'assemblée, on passe au vote. La proposition Edouard Vittoz fait une "cinquantaine" de voix. La proposition Manuel obtient un nombre de voix certainement inférieur. Ensuite la proposition Albert Barbey et celle du Dr Jules Jacot Guillarmod. La première fait 40 voix, la seconde 50. Le secrétaire doit, à la vérité, de déclarer cette votation un peu rapidement enlevée.

23 novembre 1917 - CAS - Comité.

Le président donne connaissance d'une lettre qu'il écrit au Comité Central, à titre personnel, concernant l'admission des femmes à l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués à Zofingue.

28 novembre 1917 - CAS - 607^{ème} séance ordinaire. Présidence Mr le Dr Jules Jacot Guillarmod.

Assemblée des délégués à Zofingue. Diverses votations: budget 1918 ... *Est repoussée, avec un ensemble touchant, l'admission des dames dans le CAS. Si cette grave décision remplit de joie ceux qui ne désiraient pas la promiscuité des fonds de culottes bouffants sur les dortoirs de cabanes, elle remplit de tristesse ceux qui, peut-être, caressaient l'espoir de convoler en justes noces dans des régions immaculées. Quant au président, qui s'en allait à Zofingue la face réjouie, il a trouvé une relative consolation dans le repas pantagruélique que les suisses alémaniques ont servi aux délégués. L'assemblée a également repoussé l'entrée du CAS à l'Office suisse du Tourisme.*

20 mars 1917 - CAS - Comité. Présidence de Mr le professeur Marius Lacombe.

Les Femmes alpinistes. Il vient de se fonder à Montreux et à Genève des clubs alpins féminins, et à Lausanne, ces dames sont, paraît-il, en train de rencontrer des sympathies toutes particulières. Peut-être le cours d'alpinisme serait-il l'occasion d'en parler ? Le comité reconnaît que cette propagande nuirait assurément aux votes formels de l'assemblée de Zofingue et des sections romandes, et ne veut pas entreprendre une campagne de prosélytisme. *On n'en parlera donc pas au cours d'alpinisme et nous allons maintenir nos positions. Laissons faire les dames. Mais nous serons galants. Nous les regarderons faire avec attendrissement et elles seront émues jusqu'aux larmes à l'ouïe d'un bon conseil qu'elles recevront des hommes du Club Alpin, avec grâce, délice et peut-être, pour les jeunes, avec amour ...* En attendant que le C.A.S. s'engage sur la voie de la perdition, la séance est levée.

17 avril 1918 - CAS - Comité. Présidence de Mr le professeur Marius Lacombe.

Club alpin des Dames. *Le beau sexe a décidé d'aller de l'avant envers et contre tout ! Genève, Montreux s'organisent. Lausanne se remue. Le président a eu la visite de Melle Alice Morel, présidente du Club de Vevey, laquelle l'a entretenu de ce projet pour Lausanne. Ici, plusieurs dames s'agitent timidement. On se demande si leurs maris ne tirent pas la ficelle dans les coulisses ... Notre président a répondu qu'en tout état de cause, la section des Diablerets ne peut pas s'en mêler et que, de leur côté, ces dames ne doivent pas compter sur l'aide officielle de l'autre moitié du genre humain, en tant que CAS.*

28 avril 1918 - CAS - 612^{ème} séance ordinaire. Présidence Mr le professeur Marius Lacombe.

Le Club alpin des Dames. Mr. Le Président fait savoir qu'un Club alpin des dames est en train de se constituer. Après Genève, Montreux, Lausanne voit se constituer peu à peu un noyau de dames qui estiment avoir le droit de partager en même temps *que l'amour laid, celui pour la montagne. Notre section ne peut s'ingérer dans les affaires de ces dames et il est bien entendu que les clubistes hommes laisseront officiellement les jupons se débarbouiller toutes seules. Il est du reste naturel que le prestige du C.A.S. exerce une certaine fascination sur le beau sexe, qui marchera assurément de l'avant.*

LA NAISSANCE DU C.S.F.A.: 24 mai 1918

20 mai 1918 - CSFA - Lettre de Mme C[harlotte] Mayor-de Rameru.

Aux dames intéressées par la création d'un club alpin féminin : *Madame, Nous vous prions de bien vouloir vous rencontrer le vendredi 24 mai courant à 8 h. ¼ du soir, auditoire de l'Ecole des Ingénieurs, Valentin, dans le but de constituer définitivement la "Société Alpine" de dames, section de Lausanne, nommer son comité et discuter ses statuts. En cas d'empêchement, nous vous prions de bien vouloir nous dire si, en principe, vous êtes d'accord avec notre initiative, et si nous pouvons vous compter au nombre des membres fondateurs. Veuillez agréer, Madame, nos salutations empressées. Pour le comité provisoire : C. Mayor.*

22 mai 1918 - CAS - Comité.

Divers. Mr Alexis Mayor donne divers renseignements sur le Club Suisse des Femmes Alpinistes, C.S.F.A. en formation à Lausanne. Il y aura une assemblée constitutive le vendredi 24 mai et une cinquantaine d'adhérentes sont déjà inscrites.

24 mai 1918 - CSFA - Assemblée constitutive. Présidence Mme C[harlotte] Mayor-de Rameru.

Présences : 41 personnes.

Mesdames, Comme vient de le dire Mme Margot, nous aimons la montagne, nous y puisons des joies infinies, nous la comprenons, mais quels moyens avons-nous de donner suite à nos aspirations ? Bien peu. Il faut d'emblée exclure les femmes privilégiées qui peuvent accompagner soit un frère, soit un mari ou même un père. Je vois dans la création d'un club alpin de dames la possibilité aux femmes seules de se grouper pour des courses, de les faire dans de bonnes conditions, avec le minimum de risques, et de développer ainsi le goût de la montagne qui, comme vous le savez toutes, est un puissant moyen de s'élever plus haut et d'acquérir un moral fort.

Quel but ? Un rapprochement du CAS ? Non, notre idée n'est pas du tout de nous immiscer et de nous introduire dans le CAS. C'est une profonde erreur, notre but est de rester complètement indépendantes, de ne chercher aucun rapprochement, en somme, le véritable but de notre association pourrait s'appeler philanthropique : procurer aux femmes isolées la

possibilité de trouver des compagnes pour des courses en montagne, empêcher la jeune fille de chercher à s'adjoindre à des groupes masculins dangereux et donner ainsi la possibilité aux isolées de développer l'idéal que l'on trouve toujours sur les hauts sommets.

Recevra-t-on tout le monde ? Il est bien entendu que les admissions seront soigneusement étudiées. Le comité saura faire son choix pour ne pas introduire des éléments indésirables. L'esprit qui règnera sera celui de la concorde et de la moralité. Si je suis partisane de ce groupement, c'est que, personnellement, je me suis trouvée complètement seule pour parcourir les sommets et, pendant vingt ans, j'ai fait des courses de tous côtés sans compagnie. Lors que j'avais l'occasion de me joindre à une caravane composée de jeunes gens et jeunes filles, l'atmosphère me déplaisait le plus souvent et, n'ayant aucun parent, je sortais seule. C'est pourquoi, je vous demande d'accueillir la demande de Mme Margot de fonder ce club, car, mieux que personne, je comprends les services inappréciables qu'il pourra rendre aux femmes seules.

14 juin 1918 - CSFA

Nomination du comité et de la Commission des courses. *Quel nom donner au club : femmes ou dames ? Club Suisse des Femmes Alpinistes est adopté. Le choix d'un local : le Foyer féminin, au Valentin, c'est agréable et central.*

Dans *Nos Montagnes*, no. 500 de février 1971, on peut lire : *Sous l'insigne du club, reproduit grandeur nature, figure un petit "Club alpin de dames". A l'époque, c'était le titre souhaité, mais, le CAS contestant, les fondatrices, la mort dans l'âme durent adopter le nom que nous portons encore et qu'elles trouvaient affreux ... Actuellement, c'est plutôt ce vocable de "dames" qui choquent les générations nouvelles. Ainsi va le monde !*

24 juillet 1918 - CAS - Comité. Présidence Mr le professeur Marius Lacombe.

Le Président a reçu une lettre du nouveau Club de dames, par laquelle elles demandent à pouvoir bénéficier de la réduction des taxes de cabanes. M. Lacombe a répondu que *cette question est du ressort du CC, notre section étant incompétente.*

27 novembre 1918 - CAS - 618^{ème} séance ordinaire. Présidence de Mr le Prof. Lacombe.

Union Patriotique. Le Comité Central, profondément angoissé par les menées anarchistes, inspirées de l'étranger, qui menacent la sécurité et les destinées de notre pays, a pris l'initiative d'un mouvement patriotique devant s'étendre à toute la Suisse. Il a demandé aux sections de s'associer à ce devoir national.

Ainsi que l'expose la circulaire du C.C., ce mouvement a pour but essentiel, à l'exclusion de tendance politique ou économique quelconque, la défense de notre situation intérieure contre les individus sans foi et sans patrie qui, prétendant enseigner à notre vieille démocratie la pratique de la liberté, voudraient allumer chez nous leurs torches révolutionnaires. A l'heure où l'aurore de la paix se lève enfin sur les débris ensanglantés de la vieille Europe, le peuple suisse ne saurait tolérer que son sol devienne un nouveau champ d'expérience pour Messieurs les protagonistes du chambardement social. Il s'agit donc de soutenir, encourager et défendre au besoin nos autorités fédérales dans leurs efforts pour nous débarrasser de ces éléments étrangers et nous en préserver à l'avenir. Il faut interdire aux bolcheviks de fomenter la révolution dans notre pays, et, par conséquent, les inviter énergiquement à repasser la frontière.

Pour arriver à chef, le C.C. a préconisé l'idée de relier en un faisceau toutes les Sociétés du pays, qui poursuivent un but expressément patriotique : Faisceau passager, qui ne doit porter aucune atteinte à l'autonomie des sociétés qui s'y rallieront. Plus ce faisceau sera puissant, plus il pourra faire entendre, avec force, sa voix auprès des autorités, et entreprendre des démarches vigoureuses, qui sont l'expression même de la volonté nationale. *La Nouvelle*

Société Helvétique a déjà appelé ses groupes à l'œuvre de formation de ce grand faisceau fédéral, et c'est à cette même noble tâche que le C.C. convie les sections.

Approuvant en tous points ces suggestions, le Comité de la section des Diablerets a adressé aux Présidents de toutes les sociétés lausannoises, dont l'activité est essentiellement patriotique, un exemplaire de la circulaire du C.C., et les a convié à une rencontre. A l'unanimité, l'assemblée décida d'adresser aux Chambres fédérales le télégramme suivant :

"Assemblée Fédérale Berne. Trente huit sociétés lausannoises, groupant dix mille citoyens, réunies le 11 novembre 1918 à 8 heures du soir au local de la Section des Diablerets du Club Alpin Suisse, mettant toute leur confiance dans l'énergie des membres de l'Assemblée Fédérale, les assurent de leur appui absolu dans la lutte contre l'anarchie pour la Défense de la Patrie. Au nom du Comité d'initiative, le Président de la Section des Diablerets. Lacombe".

– N.d.l.r. – Le CAS entre dans l'histoire ou l'Histoire rejoint le CAS ... ! La question des dames étant réglée, la guerre étant terminée, ces messieurs peuvent enfin évoquer la "Défense de la Patrie" ... en toute tranquillité ! Certes, Lénine et le Tsar Nicolas II, on en reparlera, mais la Russie est si éloignée de "nos" montagnes ! C'est aussi le temps où Louis Seylaz préconise un moyen radical pour écourter les séances : *supprimer le vin chaud* ! Cette austère proposition n'éveilla aucun écho, si ce n'est, peut-être, dans l'âme du caissier. Et au CSFA que se passait-il ?

2 décembre 1918 - CSFA

L'adoption des statuts n'a pas occasionné trop de discussions, sauf pour l'admission des étrangères. Nous espérons pouvoir faire imprimer ces bases juridiques de notre club, sans trop tarder, afin que « toutes » les membres puissent en posséder un exemplaire. Notre section est devenu membre fondateur du Comité Central dont le siège est à Montreux.

1918 - CSFA - Premier rapport annuel. Présidence Melle Madeleine Gay-Mercanton.

Pour la première fois depuis sa fondation, le CSFA, section de Lausanne, va approuver ou désapprouver le travail effectué par son comité, durant cette première année. Si celui-ci n'a pas toujours réussi à satisfaire tous les désirs exprimés, il a, du moins, toujours été animé d'un esprit conciliant et a fait tous ses efforts pour atteindre le but que notre club s'est proposé. La tâche n'a pas toujours été facile et le moment n'était pas heureux pour organiser une association de ce genre. Les restrictions se sont faites sentir cruellement. C'est en des jours meilleurs que nous espérons, alors, notre organisation sera achevée, les tâtonnements du début auront disparu, et, quand le jour heureux sera où nous pourrons librement voyager, notre cher club sera prêt à prendre ses ébats pour aller de l'avant et "monter bien haut". Ceci dit, en quelques mots, je vous retracerai notre activité pendant l'année 1918 jusqu'à ce jour (4 avril 1919). [Extraits].

Une bibliothèque a été constituée, grâce à un fondateur. C'est à Mr Mercanton que nous devons les premiers livres que nous possédons et, don précieux, un abonnement à l'Echo des Alpes. Nous saisissons ici l'occasion d'exprimer à M. Mercanton toute notre reconnaissance. La séance mensuelle du début 1919 a été marquée par la lecture des récits de courses, dont les rapports font partie de notre bibliothèque. Le vœu est qu'il y soit joint des photographies prises lors des excursions. Une section de chant a été créée : 13 chanteuses. Les répétitions sont suivies avec peu de régularité. Aux mois d'août et septembre, la grippe a empêché toutes les réunions. Le premier Noël a été fêté le 22 décembre à Montheron.

Courses. Sept membres ont pour tâches d'élaborer des programmes de courses, de les examiner dans une séance spéciale, avant de les soumettre au comité, de trouver les chefs de courses et lorsque tout est prêt, calculé, mesuré, d'avertir le grand public. Les sections de Genève et Montreux nous envoient régulièrement leurs programmes.

Notre section s'étant formée au mois de mai 1918, la première course officielle eut lieu le 30 juin à la Cape aux Moines, montée par les gorges du Chaudron et descente sur Châtel-Saint-Denis. Les 20 et 21 juillet : les Cornettes de Bise. Le 22 septembre : le Lac des Chavonnes. Le 29 septembre : la Pointe d'Aveneyres, où grâce aux membres du CAS, la marche fort bien réglée, a permis d'atteindre le sommet. Le 13 octobre : la Dôle, sous la pluie et le brouillard. Le 27 octobre : Echallens, Bercher, Saint-Cierges, Moudon, une course de plaine et de famille ... trois messieurs ont répondu à l'appel ! Le 22 décembre, lors de la fête de Noël à Montheron, la présidente a offert à la section une jolie lanterne de course.

En 1918, le merveilleux sera d'avoir pu exister. La grippe a fait sa terrible apparition peu après les débuts de notre section et a fait rage durant les mois d'été. En plus, tout a été hors de prix, les restrictions n'ont cessé d'augmenter et les moyens de transports de diminuer, jusqu'à extinction complète le dimanche. Le Jura, les Alpes, le Gros de Vaud ! C'est magnifique, c'est splendide ! Ah Mesdames ! Que ferons-nous à la reprise des affaires, nous transporterons les montagnes ?

Dans Nos Montagnes, no. 476 d'octobre 1968, on apprend qu'à l'époque, le règlement des courses prescrivait des gants et blouses à manches pour le retour, plus, l'interdiction de traverser les villages en pantalons.

Dans Nos Montagnes, no.376 d'octobre 1958, on relève : Mme [Valentine] Ramelet [Charton] était une fervent alpiniste et j'aime quand elle raconte, avec son humour coutumier, les courses des temps héroïques, ses aventures, l'ennui qu'il y avait à partir en jupe, pour obéir au règlement, et à ne l'enlever qu'au-delà des lieux habités... Et les sorties à ski. De vraies performances ! Après la première guerre mondiale, les CFF ne fonctionnaient plus le dimanche. Force était donc de revenir à pied, skis sur l'épaule, de Palézieux à Lausanne ...

- N.d.l.r. - La fête de Noël à Montheron inaugurait "la" grande tradition du CSFA, celle qui marqua toute son existence (Procès-verbal du 17 octobre 1979, point 2.d). A l'occasion de ce premier Noël en forêt, M. Alexis Mayor a composé le poème :

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. <i>Ces dames ont fait un club fermé
A tout ce qui est masculin,
Même aux membres du Club Alpin,
Que peuvent-elles bien comploter ?</i> | 2. <i>Je voudrai percer le mystère
Me faire petit et pouvoir
M'introduire ici ce soir,
Par un trou de la portière.</i> |
| 3. <i>J'avance le bout de mon nez,
Je fais un premier pas, puis deux,
Je deviens un peu moins peureux ...
Et j'entends des voix dire : Entrez.</i> | 4. <i>Les yeux, les bougies étincellent.
Que le spectacle est charmant,
Mon Dieu que c'est attrayant
Un Club de dames et demoiselles.</i> |

C'était, en fin d'année, un baume de courtoisie sur les blessures du début d'année, un sourire d'autant plus précieux que modeste !

L'ENFANCE DU C.S.F.A.: 1919 - 1928

15 février 1919 - ALPINA - Bulletin du Club Alpin Suisse.

Le guide et pasteur, Louis Spiro écrit un article intitulé "Alpinisme féminin".

- N.d.l.r. - Au vu de l'impact de Louis Spiro dans toute la Suisse, de son aura, qui a marqué des générations d'hommes et de femmes, épris d'évasion dans la nature et, plus encore, en montagne, il paraît opportun de transcrire ici ce texte, en complément du texte du CC du 27 novembre 1918 ci-dessus. Cet article n'entre peut-être pas directement dans la chronologie du CSFA de Lausanne, mais c'est de l'Histoire.

« *Alpinisme féminin*. Ce titre paraît étrange, il sonne désagréablement à nos oreilles, conviant en l'esprit la vision de quelque chose d'étriqué ; il dresse une barrière là où nos doyens n'en soupçonnaient même pas. Eux, ils ne connaissaient que l'alpinisme tout court, ils le pratiquaient à leur manière, très large, très simple et franche. Leur horizon était vaste, ils mettaient à la poursuite de leur idéal un esprit de hardiesse, qui frisait l'aventure et faisait les têtes sages. Ils ne s'embarrassaient pas de considérations pesantes ni de principes mesquins, ils se refusaient à toutes les divisions et faisaient appel aux bonnes volontés, à quelque sexe qu'elles appartenissent. Aujourd'hui, l'alpinisme suisse s'est figé dans le moule du Club alpin et celui-ci s'est assis dans ses positions ; il affiche son autorité et élimine les éléments qui ne lui agréent pas. Et c'est avec amertume que nous le constatons. Dans le pays précisément où l'alpinisme s'est le plus heureusement épanoui, où il a jeté ses racines dans les couches profondes de la nation, les femmes demeurent frappées d'ostracisme par les représentants officiels de l'alpinisme.

Lasse de cette excommunication inexorable, des femmes d'initiative se sont décidées, en dernière alternative, à fonder entre elles des associations alpines. Soit, dira-t-on, c'est leur affaire ; si un jour la scission prévue se produit entre l'alpinisme et l'autre, ce sera leur faute, non la nôtre. Rien ne serait plus faux que cette affirmation. Depuis des années, les dames férues d'alpinisme ont vainement sollicité leur admission à notre Club, nous les avons refusées obstinément ; nous avons admis des allemands, des anglais, des brésiliens, des gens de bien et des macaques, des varappeurs et d'autres qui ne l'étaient point, visant derrière la qualité de clubiste, aux seules réductions de taxes ; nous avons admis tout ce monde sans sourciller, mais nos mères, nos femmes, nos soeurs, celles qui partagent notre amour de la montagne, qui nous l'ont parfois inculqué, qui ont connu toutes les anxiétés de l'attente et voudraient en avoir la contrepartie, nous les écartons de propos délibéré. A cette élite féminine qui prétend rompre sa cangue et boire à la même source que nous, qui a pressenti le rôle splendide de l'alpinisme et réclame l'honneur d'y collaborer, nous avons dit sans ambages : non ; vous n'êtes pas capables de travailler avec nous, la femme ne saurait devenir alpiniste !

Croyez-vous ? La femme serait-elle réellement inapte, physiologiquement parlant, à l'escalade des sommets ? Y aurait-il dans sa constitution une tare incurable ? Doit-elle se borner à des aspirations platoniques ? La question, ce me semble, est résolue et depuis longtemps. Il y a plus d'un siècle, Maria Paradis, escalait le Mont Blanc ; avec effet sans doute, et sans enthousiasme comme en témoigne son bref résumé des joies de cette ascension fameuse à l'époque : "Je suis montée, j'ai bien soufflé, j'ai failli mourir, j'ai vu du blanc et du noir, on m'a traînée, portée, je suis redescendue" ; mais enfin, elle avait gravi le Mont Blanc, en un temps où les préjugés pesaient lourdement sur ceux qui prétendaient frayer des voies nouvelles. Et lorsqu'en 1838, Melle d'Angeville renouvelait l'exploit de Maria Paradis, on sentait que, ces préjugés dissipés, un esprit plus noble l'inspirait : "La vue du Mont Blanc me jeta dans un grand trouble", écrivait celle que l'on a pu appeler la doyenne des alpinistes, "le cœur me battait violemment, la respiration devenait gênée, je me sentais une envie d'escalader si ardente qu'elle

imprimait un mouvement à mes pieds". Cette exaltation, propre à l'époque plus qu'à la personne, devait tomber, mais ce qu'elle renfermait de sain, oserai-je dire de viril, a subsisté. Ce n'était pas pour quêter les pourboires des oisifs en veine de curiosité, que Félicité Carrel, la fille de Jean-Baptiste, accompagnait son père et J.J. Maquignaz jusqu'au col qui porte son nom, à 100 mètres au-dessous de la cime du Cervin ; dans l'âme de la jeune fille palpait le même désir de vaincre qui inspirait ses compagnons et ce ne fut ni la peur ni l'épuisement qui la retint si près du but.

Exceptions rarissimes à l'aube de l'alpinisme, soit, il n'en demeure pas moins, pour être parties un bon demi siècle en retard, les grimpeuses ont singulièrement regagné le temps perdu. Actuellement, dans les cabanes, la proportion des dames est en train d'égaliser celle des hommes. Précisément, m'objectera-t-on, la femme va jusqu'à la cabane, c'est-à-dire qu'elle s'arrête où l'alpinisme commence. Je conviens volontiers que la proportion des excursionnistes est, chez le sexe faible, plus forte encore que celle des ascensionnistes ; mais d'année en année c'est l'inverse qui tend à s'établir. Les femmes, de tout temps, ont été réduites à attendre que des hommes compatissants, maris ou frères, voulussent bien les admettre en leur société ; la réprobation publique eût pesé lourdement sur celles qui eussent prétendu s'affranchir de la tutelle masculine. Aujourd'hui, la chape de plomb est ôtée, et, sur les glaciers, bien au-dessus des cabanes, les caravanes où les dames figurent en nombre, se font de plus en plus fréquentes. Des sommets secondaires, les dames ont gagné peu à peu les hautes cimes, non les fameuses seulement, celles qu'il faut avoir gravies pour être sacré alpiniste, mais d'autres, au nom ignoré de la foule et dont l'ascension ne chatouille point la vanité.

Devant les faits, tous les raisonnements doivent s'incliner, la femme peut, aussi bien que l'homme, gravir les Alpes. Nous avons d'excellentes grimpeuses qui laissent après elles, exténués, des marcheurs entraînés ; tandis que les solides compagnons fourbus n'y tenaient plus, leurs compagnes se déclaraient prêtes à poursuivre, et cela tout naturellement, sans y mettre l'ombre d'une gloriole. Depuis des années, nous conduisons des jeunes filles à la montagne ; elles sont prises dans la moyenne des marcheuses, ni bonnes ni mauvaises ; régulièrement, après un ou deux jours d'entraînement, elle ont supporté des courses de plusieurs jours comportant des marches de nuit, des ascension allant jusqu'au 4000 m et au-delà et bon nombre de kilomètres sur ces grandes routes qui semblent vider jusqu'à la moëlle de vos os. Et jamais, ou bien rarement, des défaillances ; jamais non plus de conséquences physiologiques fâcheuses, ni plus de dépressions que n'en manifestaient des jeunes gens, assurément mieux préparés qu'elles aux fatigues de la montagne. Nous pencherions même à croire que, moyennant des précautions et un sage entraînement, la moyenne des jeunes fille, par leur nature nerveuse, serait légèrement supérieure à celles des jeunes gens, plus musclés, mais sur lesquels la fatigue a plus de prise. Nous parlons, cela va de soi, de débutants ; pour des grimpeurs entraînés, nous statuons l'égalité des sexes. Et la preuve est facile à fournir.

A la grande époque de l'alpinisme conquérant, les Mlles Pigeon risquaient les plus rudes expéditions ; au besoin, elles prenaient la place, sinon du guide, tout au moins du porteur ; elles le firent notamment au Sesiajoch, un des plus terribles passages sur le versant sud du Mont Rose. Miss Lucy Walker accompagnait son père et ses frères dans les explorations qui rendirent leur nom fameux parmi les grimpeurs du temps ; Melle Stratton gravissait le Mont Blanc en plein hiver, et miss Brevoort explorait les régions alpines avec un remarquable esprit de méthode, j'en passe et non des moindres ; l'exception, dès lors, s'est élargie. Au-delà des Alpes, dans les chaînes d'Asie et d'Amérique, des femmes encore sont au premier rang ; Mrs Bullock-Workmann entre autres, qui, depuis bien des années, explore, avec son mari, les hauts glaciers de l'Himalaya avec près de 300 coolies. Notez que je n'admire pas sans réserve ces exploits d'outre-mer ; ce n'est pas toujours la passion d'aventure qui jette au loin les exploratrices, il y a du déchet dans ces prodiges de hardiesse et de ténacité. Souvent, la gloriole fut à la base même de l'entreprise. Entre Mrs Bullock et une rivale, Miss Peck, une querelle

éclata ; chacune affirmait qu'elle avait atteint le record d'altitude, l'une au Pérou, l'autre dans l'Himalaya. La lutte devint même si âpre que Mrs Bullock n'hésita à envoyer au Pérou (à ses frais, je vous prie) une commission d'enquête chargée d'établir l'altitude réelle du Mont Huascarán, gravi par Miss Peck. Elle lança un cri d'orgueilleux triomphe devant le résultat de l'enquête qui consacrait sa victoire, à elle ; sa rivale fulmina, mais en vain, le verdict des ingénieurs, nouveaux Pâris, était sans appel. Ainsi compris, l'alpinisme perd toute noblesse, il n'est plus qu'une des mille formes de la vanité et de la mode. Il y a d'ailleurs d'autres ombres au tableau ; entraînées par leur passion, ces grimpeuses font courir à leurs guides des risques injustifiés ; ils pourraient refuser sans doute, mais voyez-vous un homme renasquer lorsqu'une femme lui jette un défi ! Miss Peck au Mont Huascarán prit avec elle deux guides suisses, qu'elle fit travailler durement sur les pentes de glace ; durant des semaines, ces hommes peinèrent, comme des géants, pour se frayer un passage ; l'un d'eux eut ses membres gelés il n'y prit point garde, tout occupé à veiller sur sa voyageuse exténuée, et il paya son héroïsme d'une amputation.

Cette énergie factice, qui vise aux exploits bruyants, nous paraît sujette à caution, nous lui préférons de beaucoup la valeur modeste des montagnardes de chez nous ; et l'on peut, sans réserve, inscrire au livre d'or de l'alpinisme des femmes comme Mme Paillon qui, à 61 ans, gravit le Mont Blanc dans une bourrasque et qui, quinze ans plus tard, traversait d'un pied léger la chaîne de Belledonne ... digne pendant de la vaillante épouse de Christian Almer qui s'en fut, avec son mari, au Wetterhorn, célébrer leurs noces d'or. Marchant sur les traces de sa mère, Mlle Paillon s'est révélée alpiniste de premier ordre, mieux encore, elle a pris sa grande part dans l'œuvre d'éducation alpine en France et ailleurs. Nous avons évoqué les grimpeuses illustres de jadis, mais leurs descendantes n'en ont rien dégénéré ; combien sont-elles, ces femmes vaillantes, inspirées, qui se sont faites les apôtres de l'alpinisme le plus noble ! Jeunes filles d'hier, mères ou aïeules d'aujourd'hui, elles ont parlé, avec ferveur, à la jeune génération attentive des heures passées sur l'Alpe ; elles ont conté l'histoire palpitante de leurs ascensions, faisant revivre ces moments d'angoisse muette et d'extase, elle ont évoqué la gracieuse image des gazons fleuris, le charme prenant des longues randonnées sous l'averse ou le clair soleil, le cœur chantant et criant de joie. Et le cœur des jeunes s'est enflammé à ces récits merveilleux, en lui a passé le souffle inspirateur des grandes et belles ambitions. Qui dont saurait faire la part de la femme dans ce que notre alpinisme contient de plus pur ? N'a-t-il point jailli en nous par la voix de notre mère ce goût de la grimperie, ce désir impétueux de courir à notre tour là-haut ? Et tout en nous inspirant ce rêve, cette ambition jamais assouvie, l'âme maternelle souffrait, pressentant les angoisses prochaines, lorsque les garçonnetts, devenus des jeunes hommes hardis, courraient les arêtes où se tapit le danger sous mille formes insidieuses.

Involontairement, et sans parti pris, nous mettons en avant notre alpinisme suisse qui a sa méthode, son but à lui, sa manière très spéciale d'envisager la montagne. Et l'on nous objectera peut-être qu'à son épanouissement les femmes ont moins collaboré qu'elles ne le firent ailleurs. On pourrait nous citer cette fameuse statistique des ascensions au Mont Blanc d'après laquelle sur 71 femmes, 38 étaient anglaises, 23 françaises et 2 suisses seulement. Cette disproportion manifeste tenait à une différence d'éducation et nullement à un moindre courage chez nos compatriotes. De tout temps la femme, la jeune fille en particulier, a joui dans les pays du nord d'une liberté que nos sœurs ont longtemps ignorée. Enfermées dans le corset des convenances, la jeune fille suisse n'a pu prendre qu'assez tard le chemin de la montagne, mais elle a rattrapé le temps perdu, Aujourd'hui, citadine ou campagnarde, elle réclame sa part de l'héritage national ; elle a, assez longtemps, vu la montagne depuis le bas ; c'est du sommet qu'elle veut dorénavant contempler le pays aimé.

Mais le passé pèse encore sur elle, et c'est là le grand point faible de l'alpinisme féminin ; il lui manque encore l'esprit d'initiative, j'allais dire de commandement. Et cette lacune, héritage d'une longue servitude, se retrouve dans la plupart des domaines où la femme est en

train de se frayer un passage. Les grimpeuses suivront leur guide sans une hésitation, lui témoignant une confiance qui m'a souvent surpris ; dans les passages scabreux, elles ne témoigneront d'aucune frayeur notable ; mais elles manquent de confiance en elles-mêmes et redoutent trop, jusqu'ici, d'assumer les responsabilités du guide. Encore une fois, cela n'a rien de surprenant ; jusqu'à tout récemment, la femme a été tenue en lisière ; le but de la course, les voies à suivre, rien n'était soumis à la voyageuse dont l'opinion ne comptait guère ; tout ce que l'on réclamait d'elle, c'était de suivre ; une galanterie surannée engageait qu'elle ne se chargeât que d'un léger bagage, mais on lui concédait, par contre, aucune part aux responsabilités de l'entreprise. L'émancipation de la femme est si récente que ses hésitations ne nous surprennent point, mais assurément, elle réalisera des progrès rapides dans la voie de l'initiative décidée.

Cette lacune, du reste, ne réagit point sur ses aptitudes morales, et la seule pensée, qu'on a accusé la femme de ne pouvoir comprendre les splendeurs indicibles et la haute valeur de l'alpinisme, nous fait sourire. Depuis quand l'âme féminine s'est-elle montrée moins accessible aux sentiments élevés qui émeuvent l'être humain ? La poésie de la montagne, la leçon austère des régions désertiques, le sourire des fleurs, la diversité des formes, le charmes des couleurs, tout ce qui constitue l'âme de la montagne, le femme le pénètre certes aussi profondément que l'homme. La rudesse de la vie en montagne la rebuterait-elle, voilant sa vision de l'Alpe glorieuse ? Cette rudesse l'attirerait plutôt, comme une école d'énergie saine ; il suffit de la voir redescendre de la montagne, l'allure ferme et décidée pour comprendre quelle transformation l'alpinisme peut opérer en elle. Naguère encore, le femme, sous le joug de la mode, était gênée dans ses courses par un vêtement peu approprié à la marche, dangereux et exténuant ; aujourd'hui, cette entrave a disparu, la montagne a libéré les grimpeuses ; et nul ne s'offusque désormais du nouveau costume féminin, très simple, très seyant, qui permet à la femme de s'attaquer à toutes les difficultés de la glace ou de la roche que l'homme affronte. Sur tous les points donc, la femme en montagne est devenue l'égale de son compagnon, et le domaine de l'alpinisme s'ouvre tout grand devant elle.

Dès lors, on est en droit de se demander pourquoi la femme est systématiquement écartée d'association alpines comme le C.A.S. ou l'Alpine Club ; d'autres ont admis des dames, parfois après de longues délibérations, ces deux clubs sont demeurés irréductibles. Passe encore pour l'Alpine Club. Il constitue une société fermée, sans répercussion sur la vie générale ; pour les membres de l'Alpine Club, l'alpinisme est un sport, qui trouve en soi-même sa raison d'être. Il en va tout autrement du C.A.S. Dès l'origine celui-ci a visé à un but pratique, il a considéré l'alpinisme sous son angle moral, comme un art ou une science parfois, mais bien plus comme une source de force et d'énergie pour la nation. Si le C.A.S. entend poursuivre l'œuvre nationale inaugurée par ses fondateurs, comment peut-il maintenir un ostracisme, qui est la négation même des principes sur lesquels il repose ; pourquoi s'obstine-t-il à maintenir hors de son activité, des collaboratrices dévouées qu'il n'a plus aucun motif de traiter en parias ou en mineures ? L'œuvre nationale est-elle donc si aisément réalisable, qu'il faille repousser les bonnes volontés qui s'offrent ? L'heure est mal choisie, nous semble-t-il, pour faire œuvre d'exclusivisme. Nous voyons notre peuple déchiré, sournoisement, par des forces désagrégeantes, qui dilapident notre capital de traditions fortes, et dirigent la jeune génération vers un internationalisme affadi ou vers la disassociation des divers éléments du pays. Du même coup, ces forces vides sapent notre conception de l'alpinisme : ad astra per montes, par amour de la montagne, le travail pour une patrie plus forte, plus unie, assoiffée d'idéal. Devant le danger insidieux, le Club s'est-il montré sage, en mettant de côté des énergies nullement révolutionnaires et courant précisément dans la direction que le Club fait profession de suivre ?

Après d'interminables hésitations, le C.A.S. a ouvert deux étroites issues dans sa muraille de Chine. Les femmes et filles de clubistes jouissent, dans les cabanes du Club, d'un tarif réduit. N'exagérons pas le sens de cette mesure, elle n'a qu'une portée financière et ne signifie rien de plus. Ce serait, d'ailleurs, injustice criante que de voir une catégorie de femmes obtenir

des privilèges d'ordre moral, refusés à des grimpeuses qui, depuis des années, ont couru, aimé et fait aimer la montagne. D'autre part, des sections ont, ici et là, organisé des cours d'alpinisme et, cette fois, y ont admis des dames ; cela n'a, du reste pas toujours été tout seul. Les femmes ne se le sont pas fait dire deux fois, elles ont accepté avec enthousiasme une invitation faite de bonne grâce relative ; elles constituent une portion notable de ces beaux auditoires où nous nous plaisons à voir les pépinières de l'alpinisme de demain. Et voilà tout. La générosité masculine du Club s'est reposée après cet effort titanesque ; et c'est à la presque unanimité, que le Club a repoussé la dernière requête, très timide, des dames d'être admises en qualité de membres ; elles ne sollicitaient point des privilèges, encore moins des droits, mais la possibilité de prendre une part personnelle à l'œuvre du Club. Ce refus catégorique s'est appuyé sur des arguments d'une extrême pauvreté et qui revenaient à peu près à ceci : ce sera ainsi parce que je suis le plus fort et que je le veux.

C'est notre droit, affirmez-vous ; je n'en suis pas si sûr ; est-ce notre droit de repousser des concours précieux pour la réalisation d'un but dont nous sommes moralement responsables ? Puisque nous refusons aux dames l'accès de notre société, tout au moins aurions-nous dû tirer parti de leur évidente bonne volonté, leur aider à se constituer en associations, qui nous eussent été d'un grand secours ! Mais non, nous avons préféré adopter une attitude hautaine, gouailleuse parfois, que nous avons jugée très digne et qui n'était que mesquine, pour ne pas dire plus. Cela est d'autant plus inconcevable que, depuis la guerre, le Club s'est progressivement délesté de son poids mort d'éléments étrangers. Pour l'œuvre nationale, il faut des nationaux et c'est fort bien pensé. Mais cela saute aux yeux, c'était là un motif de plus pour accorder aux femmes suisses la place demeurée libre et qui leur revenait. Qu'avons-nous craint, en somme ? Qu'elles envahissent le Club, qu'elles mettent à bas notre suprématie masculine ? Vous pensez donc sérieusement que les quelques centaines, mettons les quelques milliers de femme qui deviendraient membres du Club, influeraient défavorablement sur son activité ? Sans doute, vous avez lieu de redouter que l'argent de leurs contributions se transforme en feuilles sèches, comme dans les contes, la monnaie du diable ? D'où naît donc envers la femme suisse cette défiance que rien n'excuse et que condamne l'expérience des clubs voisins ? Des hommes de talent ont rendu à la femme suisse un juste hommage, nous, nous lui tournons le dos. Avouez que ce n'est guère honorable pour nous ; que c'est manquer de courtoisie à l'égard des dames, qui ont fait, pour la cause de l'alpinisme, infiniment plus que nombre de ces touristes en chambre que le Club admet sans l'ombre d'une discussion, non parce qu'ils sont grimpeurs ou aiment la montagne, mais simplement parce qu'ils sont hommes et non femmes. Au surplus, nous sommes persuadés que seule une élite eût sollicité son admission et poussée par les motifs les plus élevés.

Nous nous y sommes refusé, nous avons écarté les collaborations qui nous eussent enrichis tant pis, je vous le dis, le caractère national de notre œuvre en souffrira et il y aura toujours quelque chose d'étréci dans l'idéal que nous proclamons comme dans l'esprit qui inspire notre Société. Celle-ci n'est plus la maison hospitalière qui s'ouvre largement à tous ; elle a dressé ses barrières, elle maintient ses castes. Tant pis, encore une fois. Lasses de heurter à une porte qui ne s'ouvre point, les dames alpinistes ont donc inauguré l'ère de l'alpinisme féminin et nous souhaitons plein succès à leur initiative courageuse. Seulement, nous ne nous dissimulons pas, que ce succès même pourrait avoir une répercussion fâcheuse sur notre société. Ces associations, auxquelles nous n'avons apporté aucune aide, agiront selon leurs méthodes propres, et elles pourraient bien aboutir à des initiatives devant lesquelles nous avons reculé jusqu'ici.

Nous avons assurément, par notre intransigeance, commis une faute et une injustice, serait-ce trop tard pour les réparer ? Ces associations féminines ne font que naître, elles sont riches en bonnes volontés, mais l'expérience clubistique comme celle des choses de la montagne leur fait défaut. Au lieu de les ignorer, comme nous savons si bien le faire à l'égard

des petites sociétés alpines qui peinent à transplanter l'alpinisme dans les milieux populaires, allons à elles. Elles ne nous ont rien demandé, certes, et cela se conçoit, après la bonne grâce que nous avons témoignée jusqu'ici. Mais avons-nous besoins d'attendre une requête dans les formes ; n'appartient-il pas à notre droit d'ânesse de prendre les devants et d'offrir notre collaboration ? Nous possédons cette expérience qui leur manque, nous avons des réserves inépuisables dans le domaine de l'alpinisme théorique et pratique, qui nous retient d'en faire part à ces associations nouvelles ? Nous ne nous imposerons pas, nous garderons notre vie propre, nous aurons simplement fait acte de franche confraternité et de bon voisinage, tout en faisant avancer l'œuvre commune. Toute scission est doublement néfaste au temps où nous sommes ; pour le pays que nous aimons, et pour nos Alpes, unissons nos efforts. Signé Louis Spiro ».

- N.d.l.r. - Si Louis Spiro avait vécu en 1977, avant les votations sur la mixité, quelles modifications aurait-il apportées au texte de son article ?

26 juin 1920 - CSFA

Le CSFA de Lausanne a organisé et reçu l'assemblée des déléguées suisses et collaboré à la création du journal *Nos Montagnes*. Lire le no. 500 de février 1971. *L'Assemblée des déléguées décidait la création d'un journal. Le club comptait alors sept sections. Le CC, ayant étudié la question à l'avance, pouvait faire paraître, en septembre déjà, le premier numéro de "Nos Montagnes", "organe des sections du Club suisse des femmes alpinistes". Regardez bien la couverture de ce numéro 1: il est adressé, à la main, à Melle Marion Casella, caissière de la section du Tessin (fondée en janvier 1919) à Lugano, et porte le sceau de la poste de Montreux du 30 septembre 1920. Montreux Lugano, probablement un des plus longs trajets effectués en Suisse par ce nouveau-né. Travail artisanal d'adressage.*

Timide et modeste, ce premier numéro contient le début d'un article du pasteur et guide Louis Spiro, "Voies nouvelles", dans lequel, après avoir expliqué les raisons de l'ostracisme du CAS à l'égard des femmes, il encourage ces dernières à tracer leur propre sillon ...

1920 - CSFA

Le développement de la section est réjouissant : 76 membres inscrites. Plusieurs courses prévues ont dû être renvoyées pour cause de l'épizootie de fièvre aphteuse, mais douze sorties ont pu être maintenues, dont le Grand Paradis, les Becs de Bosson, la Lötschenlücke. A l'étude, les possibilités d'augmenter l'avoir social, afin de subventionner les courses officielles du club.

Le Comité a mis sur pied un groupe de gymnastique et, en janvier, un cours de ski. *A la période où la neige fait la conquête de tous les alpinistes, le CAS organisa des cours de ski où les dames des membres étaient admises, ce qui nous suggéra l'idée de marcher sur nos lattes avec notre belle indépendance. Le premier cours fut organisé à Châtel-Saint-Denis, sous la direction technique de MM. Henri Faes et Paul-Louis Mercanton.*

1921 - CSFA

Pendant quelques mois, le club a loué un chalet, le "Bigrement-Haut", au lieu dit Sur-le-Scex, à Ormonts-Dessous, pour la plus grande joie des membres qui l'ont fréquenté. Une expérience à renouveler.

Nos Montagnes. Dans le no. 500 de février 1971, on peut lire : *Dès le no. 4 (mars/avril 1921), la langue allemande fait son apparition avec un communiqué de la section de Berne nouvellement créée ... A partir du no. 7 (novembre 1921), la revue devient mensuelle et augmente le nombre de ses pages.*

15 juillet 1921 - CSFA

L'Assurance Mutuelle Vaudoise et le CSFA signent un contrat d'assurance collective contre les accidents qui surviendraient à l'occasion d'une course organisée par le club, avec ou sans ski ... Clin d'œil : le contrat d'assurance pour les membres du CAS ne sera signé qu'en 1925 !

1924 - CSFA

Une première semaine clubistique est organisée du 27 juillet au 3 août: Ouchy, Thonon, Montriond ou Morzine, excursion au Lac de Montriond, col de la Golèze, Samoens, Sixt, le Fer à Cheval, col d'Anterne, col du Brévent la Flégère, Argentière, vallée de Chamonix.

1925 - CSFA

A l'Assemblée des déléguées, les 23 et 24 juin, à Berne, une demande est adressée au CC du CSFA de se faire reconnaître officiellement par tous les clubs alpins étrangers. Le CC constate que *cette reconnaissance eût pu être faite avantageusement dès les débuts de notre club, mais l'assemblée estime-t-elle qu'il serait plus convenable d'établir des relations officielles au moment où le CSFA aura à offrir au moins la réciprocité d'une cabane ou convient-il de traiter dès à présent avec les clubs alpins étrangers ?*

1926 - CSFA

Enfin, après de très longues et pénibles recherches, la commission du chalet a mis la main sur un véritable palace, le chalet de Bondenances, sur le versant nord-est des Pléiades, dans une situation excellente. Le comité a loué pour cinq ans. L'inauguration a eu lieu le dimanche 16 mai ... les narcisses étaient en pleine floraison ! En cours d'année, 264 excursionnistes ont signé leur passage.

Les grandes courses sont toujours plus fréquentées. Cette année, elles ont bénéficié d'une subvention du 25 % des frais officiels.

1927 - CSFA

Le CAS s'occupe de l'édition d'un chansonnier, qui comprendra plus d'une centaine de chœurs de une à quatre voix, choisis parmi ceux qui se chantent le plus volontiers à la montagne ou dans les réunions. Il coûtera entre Frs. 2.- et 3.-. Les sections romandes féminines seraient-elles intéressées à cette souscription ? Oui, pour huit exemplaires.

De plus, c'est une première, le CAS adresse une carte de fête au CSFA pour l'inauguration de la Cabane Dufour à la Neuvaz, les 3 et 4 septembre 1927.

1928 - CSFA - 10 ans d'existence

Membre fondateur du CSFA, avec Montreux, Vevey et Genève, le club compte aujourd'hui 27 sections locales. Lors de sa création, la section de Lausanne avait reçu 35 adhésions, aujourd'hui, elle compte 145 membres, *toutes suissesses, une tradition que nous allons être obligées d'abandonner, non sans un serrement de cœur, mais nous sommes sûres que l'admission des étrangères se fera dans de telles conditions que, sans les rebuter et en les accueillant avec beaucoup de bienveillance, le respect de notre principe sera sauvegardé.* Les assemblées mensuelles se sont succédées au Foyer Féminin d'abord, puis à la Cure allemande de la Mercerie, enfin à l'Ecole Vinet. Chaque année, la commission des courses a élaboré des programmes fort bien compris. La section a vu naître et se développer un cours de gymnastique, un cours de ski.

24 novembre 1928 - CSFA

Pour marquer ce dixième anniversaire, un dîner est organisé au Lausanne-Palace. Au cours de la soirée, la présidente évoque les débuts : *L'alpinisme, ce seul mot fait battre le cœur. Longtemps, ce sport bienfaisant est resté l'apanage du sexe fort. Seuls les hommes, groupés et organisés, pouvaient jouir de tous les privilèges des belles randonnées et partir à la conquête des sommets. Quelques femmes, bravant l'opinion les imitèrent, mais elles ne bénéficiaient pas des avantages du groupement, et si elles n'avaient pas de maris, de frères ou de relations, elles ne trouvaient pas l'occasion de suivre leurs aspirations. Le Club alpin restait obstinément fermé aux femmes et nous pensons, pour diverses circonstances qu'il avait raison. Il y avait là une lacune, c'est ce que comprit une femme alpiniste de tête et de volonté, Mme Margot, qui, bravant toutes les difficultés, toutes les oppositions, fonda à Montreux, le 27 février 1918, la première section. Vevey, Genève suivirent de près, puis ce fut le tour de Lausanne, le 24 mai 1918 ... Il faut dire que nous étions encore en pleine guerre et la femme n'était pas aussi émancipée que maintenant ... Il fallait tout créer, en face du tout nouveau et surtout en face d'un courant antipathique, le mot n'est pas trop fort ... Il fallait créer, on perfectionnerait ensuite.*

La première fête de Noël laissa un si beau souvenir que chaque année vit briller l'arbre avec plus d'éclat ... Notre ancienne présidente, Mme Ramelet, exprimait ainsi les sentiments de celles qui se sont dévouées pour le Club: "De la peine, c'est vrai, mais de l'enthousiasme, de la joie, de l'entrain. Si j'y ai donné le plus clair de mon temps, c'est de tout cœur que je l'ai fait, songeant à tout ce que l'Alpe nous donnait en récompense ; l'amour du Beau, du Bien. Que le club prospère de jour en jour et maintienne son idéal élevé et la franche amitié entre celles qui en font partie", Continuons donc la marche en avant avec la devise "toujours plus haut" et vive la section de Lausanne du CSFA.

La partie récréative de la soirée est agrémentée de chants, de productions d'un orchestre fantaisiste, d'une courte saynète, d'une revue fort spirituelle évoquant l'histoire du club.

L'EPANOUISSEMENT DU C.S.F.A.: 1929 - 1938

1932 - CSFA

Mars. Le chalet des Tornesses s'avérant trop éloigné et de ce fait trop cher, la tâche du Comité et de la commission ad hoc est de chercher un nouveau chalet dans la région de Châtel – Bulle, ou au-dessus de Vevey – Montreux. Sur une quinzaine d'offres, résultat d'insertions dans plusieurs feuilles locales, il n'y a rien à retenir, tout est trop cher ou trop petit. De Châtel-Saint-Denis, le secrétaire a répondu qu'il n'y avait rien à louer, *mais qu'on l'avait chargé de vendre un terrain de 2500 m², situé En Rosalys au prix avantageux de Frs. 0,50 le m². L'idée d'être propriétaire à si bon compte a emballé certaines d'entre nous qui, le 31 mars, ont affronté les intempéries d'un printemps tardif et capricieux pour vérifier les dires du sieur Cardinaux qui participait à l'équipée. Toujours sur le coup de l'emballage susmentionné, malgré l'épaisse couche de neige rendant l'appréciation du terrain impossible, malgré les brouillards limitant l'horizon, nous avons fait confiance à notre mentor et, subjuguées par son air patelin et ses théories féministes et antialcooliques, avons été disposées à croire que la parcelle représentait à tous égards, l'eau y compris, ce que le pays pouvait offrir de mieux. Nous nous sommes quittés en fort bons termes, après avoir toutefois pris la précaution d'annoncer que nous remonterions contrôler nos impressions sitôt après la fonte des neiges ...* Le Comité et la commission du chalet sont favorable à l'idée de cet achat de terrain, quitte à renvoyer la construction à des temps meilleurs. La question matérielle est d'importance et épineuse, *mais si nous nous décidons à acheter le terrain, il ne faut pas attendre deux ou trois ans pour mettre quelque chose dessus, car, si un chalet est un souci, une responsabilité, il peut aussi devenir un élément de vie plus intense, un moyen de rapprochement entre les membres.*

D'autres sections sont arrivées à ce qui nous paraît encore impossible. Serions-nous incapables d'aucun sacrifice ? C'est sur cette note entraînante que nous décidons d'écrire à M. Cardinaux que nous sommes amateurs, mais sans aucun engagement, et qu'en tout cas aucune réponse décisive ne pourra lui être donnée avant juin.

Mai. La présidente explique que les fonds nécessaires pourraient être recueillis de trois façons : 1° par un appel fait au dévouement et à la générosité des membres sous la forme de parts de Frs. 25.-, sans intérêts, remboursables dès la cinquième année, par tirage au sort. 2° par un prélèvement sur la fortune du Club. 3° par un emprunt d'une dizaine de mille francs. Selon les renseignements obtenus de l'entrepreneur, il faudrait compter en tout cas Frs. 15'000.- pour un chalet. D'autres renseignements laissent supposer que le terrain pourrait être marécageux. Les recherches et démarches continuent *dans cette contrée fribourgeoise que nous commençons à connaître par coeur.*

Septembre. *Nous sommes toutes d'accord, comme nous l'étions déjà ce printemps, d'affecter la totalité du fond de cabane à la reconstruction de Dupuis.* Dans sa plaquette, éditée pour le centième anniversaire, page 87, le CAS écrit : "Construite en 1906, la cabane Dupuis a mal résisté aux fureurs des vents d'altitude ... Mais le nerf de la guerre et de l'action manque, hélas ! Dans son rapport de décembre 1931, le président est navré de devoir constater que « des grandes tâches qui nous pressent, aucune n'est en voie de réalisation ». Dans le sombre couloir d'impuissance où comité et commissions tâtonnaient durant les années 1931-1932, une lueur d'espoir jaillit fin 1932 à l'annonce que le Club suisse des femmes alpinistes (CSFA) faisait un don gracieux de Frs. 40'000.- au Club Alpin avec la désignation précise que cette somme devait être affectée à la reconstruction de la cabane Dupuis. Les contre-prestations étaient des plus modestes : réserve au CSFA d'un petit dortoir et inscription rappelant que la cabane a été construite avec son aide".

Octobre. *Nouvelle sensationnelle ! Le terrain tant cherché depuis six longs mois est enfin trouvé ! Chose incroyable, nous allons sous peu entrer en possession d'une parcelle de terrain sec, bien orienté et pourvu d'eau potable. Certes, on ne nous l'a pas donné. Ces Frs. 4'000.- vont faire un creux sensible dans notre caisse ... Nous espérons vivement qu'avant la neige, toutes les formalités seront accomplies. Nous redescendrons de ces régions bienheureuses pour nous occuper de la petite popote habituelle.*

Novembre. *Les bornes du terrain ont été placées et nous espérons que le notaire de Châtel ne nous laisse pas trop longtemps dans l'arrière boutique de ses pensées. A notre grande joie, la construction du chalet a été décidée et nous avons écrit à M.[Charles] Trivelli pour lui demander dans quelles conditions il pourrait s'en charger.*

Décembre. *Nous avons le plaisir d'annoncer que nous sommes dûment propriétaires au Lac des Joncs.*

1933 - CSFA

Février. *La question du chalet est exceptionnellement au calme plat. Nous devons examiner les plans fournis par M. Trivelli et tâcher d'obtenir une réduction de prix. Deux bonnes nouvelles quant à la subvention : le solde de l'exercice 1932 peut être utilisé en 1933. De plus, les participantes à la semaine du Gothard renoncent à leur dû en faveur du chalet. Leur générosité nous permettra d'acquérir les fameux sapins dont M. Genoud avait voulu rester propriétaire, malgré le prix élevé du terrain.*

Avril. *Nous adressons un appel au sujet de restes de laine et vieux lainages que nous ferons carder pour la fabrication d'édredons. Des restes de crin et de plumes, tous ces débarras trouveront leur emploi et diminueront nos frais d'aménagement.*

Mai. *Du chalet, il n'y a pas grand'chose à dire. Les séances de couture se poursuivent activement et les clubistes qui se sont aventurées jusqu'au terrain disent que le "creux" est fait ... !*

Juin. *Nous avons acquis la pénible persuasion que les travaux traînent beaucoup trop en longueur pour que le chalet soit terminé à la date fixée ... Nos protestations n'ont malheureusement pas grand effet. Ce n'est pas une raison pour abandonner ce qui est de notre compétence, aussi ferons-nous de nouvelles séances de couture et charponnage de crin. Faisant appel à l'imagination des clubistes, nous ouvrons un concours pour la recherche d'un nom pouvant convenir à notre futur home.*

Juillet. *Nos soucis concernant le chalet sont à leur comble ! Il aurait dû être terminé pour le 30 juin et c'est tout au plus si la maçonnerie sort de terre. Nous renonçons à comprendre, mais nous ne pouvons nous empêcher de déplorer amèrement notre excès de confiance en ceux qui s'étaient chargés de ce travail. On nous le promet pour le 31 juillet, nous savons ce que cela veut dire et n'y comptons plus avant l'automne. Nous ne sommes heureusement pas contaminées par ce laisser-aller. Il nous serait du reste impossible de lutter contre l'ardeur de Melle Marti qui ne nous laissera ni temps ni repos que les 28 édredons ne soient finis.*

Septembre. *Personne n'est étonné d'apprendre que notre entrepreneur a été fidèle à son manque de parole et que tous les délais ont été dépassés. Nous nous fixons néanmoins à fixer l'inauguration au 1^{er} octobre, à condition, bien entendu, que cette date convienne à M. le pasteur Spiro. Maintenant que le chalet est enfin sous toit, et que les dortoirs sont à peu près terminés, nous pouvons envisager d'y transporter petit à petit notre matériel. Mme Mistelli, toujours secourable, offre le camion de son magasin pour le transport des sommiers et matelas. Les séances de couture reprennent de plus belle, le magasin Schaefer nous autorise à user de ses machines pour piquer nos édredons.*

1^{er} octobre 1933 - Chalet La Meyette

Dans la presse, un article signé S.B.: "La section de Lausanne du CSFA était dans la joie dimanche : elle inaugurerait le chalet qu'elle vient de se faire construire et de meubler dans la vallée de la Veveyse, à 90 minutes de Châtel-St-Denis, tout à côté du Lac des Joncs. C'était une lourde entreprise, et le Comité eut fort à faire à la mener à bien. Pleins pouvoirs lui furent donnés, en avril et mai 1932, d'acheter un terrain convenable, bien sec – car dans cette région les "moilles" abondent – de faire établir des plans magnifique et pas chers par M. Charles Trivelli, architecte à Lausanne, et, une fois les plans adoptés, d'aller résolument de l'avant, en dépit des timides trouvant les temps trop incertains pour se lancer dans cette aventure. On n'avait pas d'argent, on en a trouvé ; des appuis sont venus sur quoi on ne comptait pas ; d'autres ont fait défaut, sur quoi l'on comptait.

Puis le chalet, solidement fondé, est sorti de terre, avec ses soubassements de ciment, sa galerie tournant autour de la cuisine et du grand réfectoire, avec ses deux dortoirs et ses deux petites chambres, sans parler des installations annexes, un cabinet de toilette, s'il vous plaît !

La maison édiflée, il a fallu la meubler, et l'on a acheté des meubles de bois bien compris, pratiques, spacieux, des lits ingénieux, si bien recouverts de gaies courtepoinées, qu'on vit, dimanche, un ministre du saint Evangile, enragé montagnard et guide diplômé, proposer tranquillement de transgresser la loi divine : "Tu ne voleras point", en vertu de cette parole du Christ : "Prends ton lit et marche".

Tout cela ne s'est pas accompli sans une somme énorme de dévouement, de travail ; des bonnes volontés s'offrirent ; on passa des soirées à effiler de la laine et à préparer les couvertures ; les directrices de tels commerces ou de telles industries fournirent la vaisselle aux meilleures conditions possibles, prêtèrent leurs machines à coudre, leurs camions, si bien que tout se trouva prêt dimanche, que le fourneau ronflait, que la soupe cuisait doucement dans quatre ou cinq marmites, que les plats de hors-d'œuvre s'amoncelaient, quand arrivèrent de la plaine, deux cents visiteurs, clubistes des sociétés amies, CAS, Edelweiss, Montagnards d'Oron, membres des sections sœurs du CSFA et clubistes de Lausanne.

Tous se regroupèrent sur la terrasse, sur la prairie, face à un splendide paysage: Tremettaz à gauche, en face Dent-de-Lys et Moléson, à droite les Pléiades et la lumière du Léman. Après la bénédiction du chalet par le chanoine Philiponna de Châtel-Saint-Denis, l'allocution de bienvenue de Melle L'Eplattenier, le discours qui n'eut rien d'un sermon de M. Louis Spiro, pasteur à Pully, après le joyeux pique-nique, ce fut l'avalanche des vœux, des félicitations, des cadeaux apportés par le CAS et les sections sœurs de Romandie. M. Charles Trivelli, architecte, fit rire aux larmes son auditoire. M. Colliard, syndic de Châtel-Saint-Denis, se félicita de ce que ce toit à quatre pans s'harmonise parfaitement avec le paysage et exprima sa satisfaction en chantant de sa voix puissante le Ranz des Vaches, repris par l'assemblée. Vous recherchiez longtemps, fit-on remarquer, un syndic pouvant chanter ainsi, dans sa commune, la plus belle mélodie populaire qui soit au monde. Et les échos d'alentour répétèrent longtemps les mots de "paix, courage" lancés par M. Louis Spiro, et le "por ariâ" du syndic.

Le chalet des Meilletaz est ouvert. Si vous voulez le visiter, admirer son confort, son ingéniosité, faites-vous recevoir membre du CSFA et si votre sexe vous en empêche, faites-vous bien voir d'une clubiste, toutes connaissent les lois de l'hospitalité".

- N.d.l.r. - a) Le syndic de Châtel-Saint-Denis était sans nul doute le célèbre Robert Colliard, l'armailli qui chantait le Ranz des Vaches à la Fête des Vignerons de 1927 ! b) A voir ainsi écrit les "Meilletaz", on peut imaginer que le nom de "Meyetta ou Meyette" soit issu du vieux français "moilles", signifiant "borne" ou "tas de foin, meule". Le terme de "moille" étant très proche de celui de "mouille ou moye", qui s'applique aux terrains humides, spongieux, marécageux, il convient d'aller sur place pour tenir compte du relief. Dans le cas présent, la Meyette, au haut de sa colline herbeuse, semble plutôt perchée sur un "tas de foin" ou sur une "meule".

1933 - CSFA

Octobre. *La séance nous trouve encore toute vibrantes de l'inauguration de la Meyette qui, chose incroyable, eut lieu à la date fixée, par le plus délicieux temps d'automne que l'on puisse rêver. "Nous garderons de ce dimanche un souvenir lumineux, d'une vraie fête de famille", nous écrit M. Spiro, qui contribua grandement à sa réussite. D'autres lettres corroborent cette impression, et nous-mêmes ne pensons-nous pas à cette journée avec reconnaissance !*

Novembre. *Nous sommes heureuses d'apprendre que tout compris, déduction faite des dons, les frais concernant terrain et chalet ne s'élèvent qu'à Frs. 25'446.- . Lecture est faite du règlement des gardiennes.*

1934 - CSFA

La normalité reprend son cours. Les séances mensuelles ont maintenant lieu dans la grande salle du Restaurant "La Clef et Foyer".

6 décembre 1934 - CSFA

L'assemblée s'oppose à la création d'une Organisation de Jeunesse féminine, pour le moment.

Quant à la fréquentation du chalet, *si nous apportions moins de restrictions, spécialement pendant la période des vacances, nous pourrions en tirer un plus grand profit ... La seule partie désagréable a été d'obtenir l'achèvement des travaux : un entrepreneur capable mais de mauvaise foi et en faillite, un architecte complaisant et compétent mais que des intérêts d'une autre envergure ..., un appareilleur honnête mais incompetent ... La pose de l'électricité a été un agrément de plus, surtout pour les plus jeunes qui perdaient leur latin devant les lampes à*

pétrole et les falots tempête. ... Nous nous louons des excellents voisins, le club d'Oron...Le voisin-qui-n'aime-pas-qu'on-foule-son-herbe n'a pas fait parler de lui

1935 - CSFA

Le 11 mai à 15 h., une invitation est faite au CSFA par le CAS-Diablerets d'assister à la cérémonie d'inauguration du local qu'il vient d'aménager dans son immeuble, Rue Beau-Séjour 24, Square de Georgette à Lausanne.

Le Lac des Joncs. A l'occasion de la vente du lac, la *Ligue suisse pour la protection de la nature* (LSPN), le CAS, le Club Rambert, le Club d'Oron, la Municipalité de Châtel, et le CSFA du chalet, prennent position contre les projets d'industrialisation hôtelière ... *cette décision est restée platonique, le Conseil d'Etat n'est pas venu voir comment on appliquait ses ordres, c'est ainsi qu'un tea-room a été construit.*

1936 - CSFA

L'Assemblée des déléguées aura lieu les 16 et 17 mai, la section CSFA de Lausanne est chargée de l'organiser.

1938 - CSFA: 20 ans d'existence

La fête des 20 ans ... nous la voulons intime et familière, sans appareil, réservant les grandes festivités pour le 25ème anniversaire ou mieux encore pour le 50ème ! Qu'elle soit simplement l'occasion d'un rapprochement entre les membres fondateurs, dont tant sont encore des membres zélés, et la jeune génération, qui doit ses joies clubistiques au dévouement de ses aînées. Le 11 juin, toutes se retrouvent à l'Hôtel de la Paix. Gentianes et anémones décorent les tables. Menu et dîner excellents. Productions traditionnelles en soirée.

Mars. Le Professeur G. Thudichum de Genève, préoccupé du sort tragique de certaines populations alpestres, demande au CSFA d'organiser une conférence, où il pourra exposer, à la population lausannoise, le très grand besoin de secours où se trouvent les habitants du Lötschental. Le CSFA prend contact avec le CAS, qui offre gratuitement sa salle de Beau-Séjour. Les deux sections se chargent de recruter un nombreux auditoire et de vendre les billets.

Courses. Pour certaines : *trop coûteuses* ; ce sont les guides qui augmentent les frais, mais le club ne peut s'en passer. *Nous avons maintenant quelques clubistes qui peuvent prendre la responsabilité d'ascensions pour lesquelles, il y a quelques années, un guide aurait été jugé indispensable ... Il ne faut pas oublier qu'il faut connaître ses possibilités et ne pas vouloir à tout prix les excéder, sinon on se fait du mal à soi-même, on risque de compromettre la course de ses compagnes et surtout on traite la montagne avec désinvolture. A chacun selon ses forces et la montagne sera respectée. Et ceci est vrai aussi bien pour les courses sans guide qu'avec guide.*

Chalet. On croit encore qu'il est facile de rouler des femmes, mais les hommes qui ont eu à faire à la présidente de la commission doivent avoir changé d'opinion ! Merci aux bonnes fées du logis ! *Le foin, pour la consommation duquel, à défaut de chèvres folâtres, nous avons au moins le troupeau du voisin ! Le bois, qui flambe si bien, brûle si vite, toujours part en fumée mais ne revient jamais ... qui sait si le remonte-pente ne servira pas un jour de ravitaillement de la région ... bois et anthracite arriveront à notre porte sans charretier ... les sacs ne pèseront plus, les aînées ne s'essouffleront plus! Ce sera l'âge d'or !*

CAS. Les rapports officiels avec "le grand frère" sont rares et excellents ... *Nous avons été invitées à assister au cours d'alpinisme qui s'est donné dans le local de Beau-Séjour. Invitation encore au 75ème anniversaire où ces messieurs ont fait au CSFA une place fort flatteuse, qui témoigne de leur volonté d'entretenir de bons rapports avec nous ; c'est aussi notre désir.*

LES ANNÉES SOMBRES DU C.S.F.A.: 1939 – 1948

1939 - CSFA

Mars. *On se presse dans la salle : Mr Boris Roubakine est annoncé. Son nom, celui d'un pianiste, se double du nom d'un photographe artiste et d'un poète délicat, sensible à toutes les manifestations de la nature. Tous les membres connaissent le charme de ses causeries. Ils le suivent dans la Vallée de Saint-Nicolas jusqu'à Zermatt où notre guide fait à peine halte : les grands hôtels bordant les larges rues pavées ne sont pas son milieu ; il ne lui faut pas les hommes dans ses randonnées : la nature lui est une compagne plus familière, même si elle est inhospitalière comme ce certain jour où il est allé seul au Gornergrat, par moins de 30° sous zéro, dans la neige et le vent. Hallucinant.*

Avril. *Nous retournons à la montagne, avec un guide plus âgé et qui, lui, aime y aller en compagnie. M. Louis Spiro emporte partout son âme de pasteur. Il aime faire partager l'enthousiasme qu'il ressent à de hautes altitudes, il trouve les mots qui évoquent ce qu'il a vu. Poète également. Avec lui, on voit les touffes d'androsaces accrochées aux rochers. Avec lui, on vit le contact avec le rocher ou le glacier ou les pâturages fleuris. Et le tout, pimenté de malice.*

Septembre. *La tradition veut que cette séance soit remplie par les récits des courses de l'été ...manquées à cause d'une pluie tenace. Faillite aussi de la rencontre des sections romandes. Cette séance mensuelle est grise, de la tristesse qui envahit le cœur dès qu'on pense à la plaie de la guerre qui frappe à nouveau l'Europe. Echo douloureux de ce premier jour de mobilisation générale ; nous proclamons nos sentiments patriotiques par le chant de la Prière patriotique.*

Marrainage. *La section n'a pas ouvert d'ouvroir pour les soldats mobilisés, estimant que son premier devoir est de poursuivre l'œuvre qu'elle a commencée auprès de cinq familles au Val d'Hérens. Une commission s'est constituée pour recueillir les travaux des membres, l'argent pour l'achat de matériel et pour l'envoi de paquets. Pensez à ces filleuls dont vous avez voté l'adoption et soyez assurées de l'urgence de votre aide. Avec l'argent que nous avons, nous pouvons déjà acheter un peu de laine que vos aiguilles transformeront en vêtements chauds. Pensez à cette œuvre.*

Appel à toutes. Le CSFA transmet à ses membres l'appel suivant : L'Association suisse pour la défense aérienne passive (DAP), créée sur l'initiative de la Croix-Rouge, a pour but la protection des populations civiles en cas d'attaque aérienne. Elle cherche 1° à renseigner le public sur les dangers qui présentent les attaques aériennes, afin qu'il apprenne à se protéger contre elles dans la mesure du possible, 2° à organiser les personnes qui resteront à l'arrière, soit les femmes et les hommes non mobilisés, afin qu'elles puissent prêter secours rapidement aux victimes d'une attaque aérienne ... Pour ces motifs, les associations soussignées ont décidé de prêter leur appui à l'Association suisse. Certes, elles espèrent que notre époque échappera à une nouvelle guerre ... elles continueront à travailler au maintien de la paix ... elles croient de leur devoir de ne pas refuser leur concours à ceux qui préparent la protection de notre population, pour le cas où notre patrie aurait le malheur d'être entraînée dans une guerre ... elles demandent à leurs membres et à toute femme d'offrir leur concours pour collaborer à l'organisation de la protection des populations civiles, pour répondre aux besoins du pays dans la mesure de leurs forces et de leurs capacités. C'est non seulement un devoir mais une nécessité de faire tout notre possible pour diminuer les souffrances qu'une guerre apporterait et de collaborer ainsi à la défense de notre patrie.

1940 - CSFA

La vie du club est marquée de peu de faits saillants. La participation aux séances souffre de la multiplicité des spectacles présentés à Lausanne. *Melle Kousmine nous initie à la*

fabrication de la laine synthétique au mystère qui préside à la transformation de la caséine du lait en vêtements de laine. En septembre, les récits de courses disent tous la joie, plus précieuse que jamais, de courir les monts, de se refaire une sérénité en vivant la vie au grand air et la vie amicale des cordées.

Courses. Il y en a pour tous les goûts et pour toutes les forces, à pieds ou à vélo.

Chalet. Une année riche en faits divers, rien de grave, juste de quoi faire frissonner la trésorerie du club. A la corvée de bois, les dames manient la hache et la scie, renforcées par les clubistes de Morges et Genève.

Octobre. Anomalie : pour faire des pâtisseries, *on y vend du sucre et de la farine, sans détacher, dans les cartes des clubistes, les coupons qui dosent parcimonieusement le dû de chacun. L'Office fédéral d'approvisionnement de guerre a bien voulu nous octroyer quelques kilos de sucre et de farine pour notre réception des Sections Romandes.*

CAS. *Ces messieurs ont mis leur salle à disposition pour le cas où le mauvais temps nous forcerait à recevoir, en ville, les sections romandes.* Le CSFA est invité au vernissage de l'exposition du groupe des photographes: *N'y aurait-il pas lieu de développer davantage cet art dans notre section ?*

1941 - CSFA

Mars. Après huit ans à *La Clef et Foyer*, le club déménage au *Carillon*. Une excellente cheffe de course, Melle Kinette Bourgeois [qui sera plus connue de tous sous le nom de Mme Kinette Hurni] se met à disposition pour donner des conseils en matière de photographie.

Une des ferventes alpinistes de la section, Simone Beck, s'est "engagée" et fait son école de recrue dans les services complémentaires féminins. Les courses à bicyclette rencontrent beaucoup de succès. Le chalet reste sans gardiennage durant quatre mois ... la présence des messieurs y est désormais autorisée toute l'année. Le marrainage des enfants au Valais se poursuit : ils grandissent. Les rapports avec le CAS sont minimes. Le CSFA a été invité à leur réunion des sections romandes. *Certains nous ont comblées d'attentions, ce qui efface certains couplets, assez malsonnants pour les femmes alpinistes, qui se sont glissés dans une revue composée pour l'occasion.*

L'année s'est écoulée sous le signe du changement, changement de local, du but de course de la semaine clubistique, des règlements du chalet, des statuts centraux. La section est bien vivante puisqu'elle les a subis sans défaillance.

1942 - CSFA

Mars. *Mme Durgnat lit la première partie de ses mémoires "Piolet et pinceaux". Elle évoque son enfance assoiffée d'évasion, sa grand'tante aux rudes principes pédagogiques, son adolescence.* Juin. *Mme Durgnat revient et nous emmène dans les sphères où, l'alpinisme rencontrant la peinture, l'audace s'allie à la joie d'emporter sur une toile l'impression forte ressentie là-haut.*

CAS. Contacts rarissimes. En mai, à la demande du CC du CSFA de créer une OJ féminine, Lausanne avait répondu par la négative : le CAS faisant bien les choses, il n'y avait pas lieu d'intervenir. Mais, au CAS-Diablerets, un mouvement hostile à la mixité dans son OJ se mit à clamer : Plus de filles ! Les raisons de cette hostilité étaient aussi nombreuses qu'inconsistantes et les antiféministes remportaient la victoire, grâce à la compagnie d'assurance, qui, tout d'un coup, refusa d'assurer les jeunes femmes en cas d'accident. Résultat : plus d'assurance, plus de filles à l'OJ, donc plus de formation.

D'astucieux chevaliers ont alors imaginé de demander au CSFA de créer sa propre OJ et d'affilier les Ojiennes à sa propre assurance de club. De cette manière, le CAS ne pourrait que continuer d'assumer la responsabilité des cours et des courses, les jeunes gens étant assurés chacun de leur côté. De plus, tout naturellement, on créait, pour les deux clubs, un centre de

recrutement puisque l'âge limite à l'OJ était fixé à 22 ans. *Nous ne pouvons que nous féliciter d'une possibilité de collaboration plus étroite avec le CAS. Le geste n'exige aucun sacrifice ni aucune peine de notre part, mais il a son utilité puisque les antiféministes d'en face ont accepté ce mode de faire. Nous nous en réjouissons.* C'est ainsi qu'est né, au CSFA, le GJ, Groupe de Jeunesse, ses membres étant assurées contre les accidents, et ses chefs de GJ étant assurées en responsabilité civile.

1943 - CSFA: 25^{ème} anniversaire

Avril. Le Groupe des Mairaines remplace le terme de "vétérans" jugé trop disgracieux, et puis ... *il est bon de rappeler aux intrépides de la jeunesse, qu'il est un âge pour tout.* Au GJ, Melle Martine Vietti devient responsable. [Avec les années, elle deviendra, au CSFA et au CAS, "notre" Martine Martin "nationale"].

22 mai. Le CSFA se retrouve à l'*Hôtel de la Paix* pour un banquet, suivi des productions traditionnelles. Le 23 mai, la sortie officielle entraîne tout le monde à La Meyette.

[N.d.l.r. : Il faut apprécier l'humour de la carte des festivités ! C'est drôle ! Deux dames : la première, tête nue, manches de chemise roulées, pantalons, porte une corde en bandouillère et tient à la main un piolet ... image qui n'étonnerait personne aujourd'hui, mais à l'époque... !! La seconde, chapeau de paille sur la tête, jupe longue sur des bottines, a une canne accrochée à son bras... pour garder les deux mains libres, elle tricote !! Merveilleux ! C'est tout le CSFA !].

Juillet. Les chœurs, présentés lors de la fête de mai, ont eu tant de succès, qu'une demande est faite aux chanteuses d'aller présenter leur programme à Saint-Maurice d'abord, à un groupe de SCF qu'entoure la population, alertée par le crieur public, puis à Territet, à un groupe de chômeurs occupés, par l'armée, à des travaux de fortifications.

Septembre. Le CAS invite le CSFA à l'inauguration de sa nouvelle cabane du Mountet.

1944 - CSFA

Rapport de la présidente. *Le but principal de notre club "éveiller et développer l'amour de la montagne". N'est-ce point un paradoxe de parler encore d'un sentiment constructif de l'humain, l'amour, alors que la haine aveugle semble régner en maîtresse dans le monde, et nous fait assister à la destruction insensée de richesses matérielles innombrables, et accumule dans le cœur de tant de gens rancune et désir de vengeance ?... L'amour de la montagne va de pair avec l'amour de la vie, le désir de nous rapprocher de nos semblables ... Ces liens de solidarité, créés par l'ambiance de la montagne, peuvent participer ainsi à la construction de la paix future, au gain de laquelle, tout comme nos malheureux voisins, nous devons bien, bon gré mal gré, collaborer. L'a-t-on assez galvaudé ce mot de collaboration durant cette année 1944 ... C'est pourtant celui-là que je voudrais faire ressortir. Collaboration entre tous les membres du Comité. Collaboration avec le CAS, au niveau des OJ et GJ.*

Point n'est besoin de nous affirmer par une construction exclusivement CSFA [il s'agit d'une réponse au CC, qui souhaite, depuis longtemps, faire construire "sa" cabane, et le sujet a refait surface]. Les temps ont changé depuis la période héroïque de 1918. Les raisons qui, alors, obligeaient nos fondatrices à faire voir ce dont elles étaient capables, n'existent plus. Et ces cinq années de guerre ont encore mûri la femme et l'ont appelée à prouver qu'elle est aussi utile que l'homme, dans l'armée comme dans tous les domaines de la vie. C'est aux côtés de l'homme qu'elle a collaboré à la défense militaire du pays, c'est à ses côtés qu'elle doit continuer à travailler pour gagner la paix. Cet esprit de collaboration doit se manifester partout où il peut, et puisque nos statuts sont directement inspirés par ceux du CAS, nos buts étant semblables, nous aurons, ces Messieurs comme nous-mêmes, tout intérêt à ne pas disperser nos efforts....

1945 - CSFA

Aucun fait éclatant ne vient rompre le rythme régulier des habitudes. CC, Comité, commissions, groupes divers, rencontres et délégations, tout est calme et normal. Séances mensuelles, courses, semaine clubistique, chalet, rien à signaler. La fête de Noël réunit de plus en plus de participantes et participants.

1948 - CSFA: 30^{ème} anniversaire

Challenge Ramelet. Dans le no 376 de *Nos Montagnes*, d'octobre 1958, paraît un article intitulé "Mémoires d'une channe en étain" et signé P. et E.R. de Lausanne. En voici quelques extraits.

Je suis née en 1948. Telle que vous me voyez, pas mal de ma personne, brillant d'un éclat mat, un brin dodue et de pure race vaudoise, telle je vis le jour. Ma mère est Mme [Valentine] Ramelet-Charton, membre fondateur de la section lausannoise du CSFA. Mon père ? Le club bien sûr ! Sans lui, je n'existerais pas. Et c'est à l'occasion de leurs trente ans de mariage que mes parents m'ont conçue ... Ne souriez pas : au pays des channes (en bon français, pichets) tout est possible et c'est ainsi que ma mère est aussi la mère de mon père !

Donc ma mère, Mme Ramelet, voulant laisser à mon père un souvenir durable de trente ans de bonheur m'annonça, un beau jour de 1948, au comité de la section. On m'inscrivit à l'état civil sous le nom de Challenge Ramelet du CSFA, et mes parents décidèrent d'un commun accord, comme nous formions une famille nombreuse, que je résiderais tantôt chez l'une, tantôt chez l'autre de mes sœurs du CSFA et que ma présence chez celles-ci récompenserait des services et des marques de fidélité à la famille, au club veux-je dire, tels que participation record aux courses officielles, assiduité aux séances, zèle ou dévouement de toute espèce. C'est ainsi qu'à Noël 1948, je fus baptisée et immédiatement attribuée à la première bénéficiaire, Martine Vietti.

... J'aimerais vous dire ce que je dois à ma mère, Mme Ramelet, "Mam Mic", car c'est chez elle, aux Fleurettes, que se réunirent, pour la première fois, sept Lausannoises, désireuses de créer une section du CSFA. Autour d'elles, il y avait ... De Noël en Noël, je fus attribuée à ... Quand vous fêterez votre cinquantenaire, puis votre centenaire, je compte bien être invitée et reprendre la plume. D'ici là, je me borne à dire : Longue vie au CSFA !

LES ANNÉES CALMES DU C.S.F.A.: 1949 – 1973

Vie de la section ? Toujours dynamique et enthousiaste : on assume les problèmes en équipe.

1952 - CSFA

L'effectif des membres passe la barre des 300 !

1953 - CSFA

Cours de varappe. François Aviolat, guide chez Schaefer-sports, propose, aux membres du CSFA et du CAS, un cours de varappe: théorie, techniques du rocher (course dans la région de Jaman), emploi de la corde (course aux Gais Alpains), emploi de la boussole (course à Pierre Cabotz), accidents et premiers secours, cours sur glace, marche en crampons, sauvetage de crevasse, et en clôture du cours : course aux Ecandies ... au prix de Frs. 30.-- plus transports et logements ! Pour cinq mercredis soirs et cinq week-ends !

1954 - CSFA

Pendant plus de quinze ans, le CSFA a suivi et aidé une famille de trois enfants au Val d'Hérens. *Le cadet de nos filleuls ayant atteint sa majorité, nous avons fait parvenir aux trois bénéficiaires les carnets d'épargne qui avaient été constitués pour eux. Nous n'avons reçu ni accusé de réception ni remerciements ... mais une bonne action porte en elle sa récompense !* L'action continue pour les deux autres familles des Ormonts.

1958 - CSFA: 40^{ème} anniversaire

L'année de la femme suisse fut aussi celle du CSFA. Notre section, la dernière née des quatre sections fondatrices créées en 1918, a eu 40 ans le 24 mai exactement. Un autre anniversaire encore dans l'année : les 25 ans de notre chalet de Meyette, inauguré le 1^{er} octobre 1933. Lausanne se devait de fêter ce double jubilé, même le plus simplement du monde. Ces manifestations eurent lieu à deux jours d'intervalle, les 27 et 29 juin.

Le Château d'Oron fut choisi comme cadre des festivités du vendredi soir. La salle des gardes, chauffée et magnifiquement décorée de fleurs de montagne pour notre souper aux chandelles, eut peine à contenir les quelque 110 convives ... A la table officielle, les membres fondateurs, des représentants du CAS, du Club Montagnard d'Oron ... Au dessert, discours, échanges d'amabilités et remise de cadeaux, chants et couplets créés pour la circonstance par un petit chœur portant le costume vaudois. Melle Marti, membre fondateur, fit cadeau, "pour qu'il soit porté par la présidente en charge", d'un mignon piolet miniature or et argent, broche que lui avait léguée Mme Mayor, membre fondateur disparue. Ambiance cordiale, chaude et sympathique, soirée trop brève aux dires de beaucoup.

Et l'on se retrouva à Meyette le dimanche matin pour fêter, par une journée claire et ensoleillée, les 25 ans du chalet. Souhais de bienvenue par la présidente de la commission. Le pasteur Spiro sut être simple et émouvant. Discours. Après quoi, place fut faite à l'apéritif, au pique-nique, aux bavardages et aux jeux.

1958 promulguée Année de la Femme. Du 15 juillet au 15 septembre, le CSFA est présent à la SAFFA à Zurich. A partir du 1^{er} août, on peut y admirer un bivouac fixe, érigé par le CSFA et dont le CAS bénéficiera, par la suite, pour être installé dans une contrée dépourvue de cabane. Peut-être dans la région du Simplon ? A l'occasion de la SAFFA, l'Union de Banques Suisses a édité une plaquette intitulée "La femme et l'argent".

Dans son journal *Nos Montagnes*, no. 374 de juin 1958, le CSFA rend hommage à Mme Aline Margot, première présidente centrale et présidente d'honneur du club, ainsi qu'aux sections fondatrices de Montreux, Genève, Vevey et Lausanne. Dans *Nos Montagnes*, no. 376 d'octobre 1958, on trouve des photos du bivouac de la SAFFA.

1968 - CSFA: 50^{ème} anniversaire

Extraits du rapport annuel de la présidente et de l'article, paru en octobre, dans le no 476 de "Nos Montagnes", et signé M..M.-V [Martine Martin-Vietti]. Un demi siècle, ça se fête, et dignement ! *Le CSFA a vu le jour le 27 février 1918, à Montreux, aussi cette section s'est-elle chargée d'organiser une fête en même temps que l'Assemblée des déléguées, le 25 mai 1968. Notre section, elle, est née le 24 mai 1918, peu après celles de Genève et Vevey, aussi avons-nous mis sur pied "un comité du cinquantième", composé d'anciennes présidentes.*

Préparées de main de maître, les journées du jubilé furent longtemps entourées de mystère. Puis vinrent un alléchant programme et une carte de fête où Kinette Hurni – photographe nationale du club – avait mis sa griffe ... Le dernier week-end de juin fut favorisé d'un temps splendide.

Le 29 juin, à 18 h. dès l'ouverture des portes, une joyeuse cohorte de 180 clubistes et invités envahit le Foyer du Théâtre, fleuri par les soins de la Ville. Retrouvailles des clubistes du dehors, des camarades de cordées. Il y a aussi les maris, les habitués du chalet, habillés en

"pingouins" et qu'on ne savait pas si élégants ! Des souhaits de bienvenue et le chant si goûté "Le Club alpin des Dames est en voyage..." et tant d'airs d'autrefois. Une séance audiovisuelle retrace les faits saillants de ces 50 années d'activité.

Un brouhaha annonce l'apéritif, offert par la Ville, puis chacun prend place autour des tables, fleuries et garnies d'un napperon, imprimé aux fleurs de montagnes, cadeau souvenir à emporter. De magnifiques bouquets de roses sont remis à nos membres fondateurs et cinquantenaires, ainsi qu'à notre chère doyenne, Melle Chapallaz, et à notre présidente. Durant le repas, les discours se succèdent. On offre des cadeaux : un service à fondue pour le chalet, "un gros billet" pour remplacer les matelas de Meyette, une corde de rappel de 80 m de la part du CAS. Pour terminer, « La Chanson de Lausanne » nous régale de ses chants et de ses danses.

Le lendemain, 30 juin, pour couronner la parfaite réussite de ces festivités, 77 clubistes et invités prennent le train jusqu'à Alpnachstad : signe de ralliement, une gentiane et pour l'orientation, une carte topographique est offerte à chacun. Le petit train grimpe, entre les sapins, les pâturages - où le narcisse vient d'être introduit - jusqu'aux parois de calcaire clair. Quelle audacieuse construction (1899), quelle pente (49%) ! A destination, identification des sommets. Pique-nique ou dîner à l'hôtel. Certains grimpent au Tomlishorn, à l'Esel, pour contempler le Lac des Quatre-Cantons, entièrement sorti des brumes. Gratitude !

Relevons encore, qu'à l'occasion de cet anniversaire, Nos Montagnes a sorti, en mai, un numéro spécial, richement illustré de photos et de croquis, avec, en introduction, ces quelques lignes :

C.S.F.A. avec reconnaissance, regarde en arrière,
avec courage, regarde en avant,
avec amour, autour de toi,
et avec Foi, en haut !

1971 - CSFA

"Nos Montagnes", la revue suisse du club, fait paraître son 500ème numéro. Notre journal a atteint le bel âge de cinquante ans et son cinq centième numéro. Cela aussi se commémore ! Historique [Lire ce qui s'y rapporte sous CSFA 1920 et 1921].

1973 - CSFA

22-23 septembre. Le chalet est "poutzé aux petits oignons". Pierre blanche pour le quarantenaire de Meyette. Le samedi soir, notre "résidence secondaire" accueille 38 convives pour le souper, menu "maison", applaudi et savouré. Soirée charmante. Le dimanche reçoit 117 clubistes, représentant les douze sections romandes. Arrivées et promenades sous le soleil. Apéritif au son du cor des alpes. La pluie ne survient que lorsque nous sommes à l'abri devant un repas chaud très apprécié. Apprécié aussi le concert de flûte de bambou. Appréciées les cartes qui ornent les tables de cette rencontre des sections romandes.

Septembre. Autrefois, nos séances souffraient de nomadisme; aujourd'hui, il est précieux d'avoir trouvé un point fixe très hospitalier. Aussi aurions-nous mauvaise grâce de ne pas accéder à la demande du CAS, qui souhaite nous voir déplacer notre assemblée du jeudi au mercredi, pour pouvoir louer la salle tous les jeudis. Le mercredi sera alors consacré au CAS et au CSFA ; nous aurons l'usage de la salle le 1er mercredi du mois, et pour une location "à prix d'amis".

ÉCHANGES DE REGARDS ENTRE C.A.S. ET C.S.F.A.: 1974 – 1977

1974 - CSFA

L'effectif des membres passe la barre des 400 !

Chalet. *Vous apprendrez que Meyette a changé d'eau. Elle boit maintenant celle de Châtel au lieu de la source Genoud, réservée à l'auberge. La "mue" s'est bien passée.*

CAS. *Nous avons été invitées à la soirée films et chants, à la soirée choucroute, au bal des skieurs. Plusieurs de nos membres ont bénéficié de courses communes et de cours de varappe, mais cette collaboration est encore en rodage. Pour l'agrandissement de Trient, et par collaboration avec le CAS Diablerets, notre section a voté un don de Frs. 2000.- qui s'ajoute aux Frs. 10'000.- votés par l'assemblée des déléguées. Les rapports CAS et CSFA, collaboration, fusion, association, reviennent périodiquement sur le tapis. Le CC-CSFA a fait, sur le problème, une étude complète, claire, nuancée qui fournira une excellente base de jugement et de discussion.*

Octobre. Une lettre du CC relève une remarque trop fréquente dans les quelques 55 rapports présidentiels : *Nous avons enregistré quelques admissions de jeunes membres, mais nous ne les voyons jamais, ni aux courses, ni aux séances.* Les difficultés de recrutement ne seraient-elles pas dûes au vieillissement des cadres. De plus, le CAS-Genève a adressé une circulaire aux présidents de sections concernant l'admission éventuelle des dames dans les sections qui le désirent. *Le CSFA ne saurait rester indifférent à cette démarche. A titre officieux d'ailleurs, son opinion a été sollicitée.*

Novembre. Conférence des présidentes à Olten. *Les comités ne devraient pas vieillir. Limiter la durée du mandat présidentiel ? Neuchâtel a offert des places dans le comité à des jeunes qui ne venaient pas aux séances. Résultat positif.* La circulaire de Genève a probablement fait un écho à un article, paru dans *Les Alpes* en octobre 1973, proposant une fusion du CSFA et du CAS. *L'admission pure et simple des femmes au CAS signifie désagrégation de notre club. Fusion ou association, signifie fin honorable du CSFA dans sa forme actuelle.*

1975 - CSFA

Février. Rencontre entre les deux comités de Lausanne. *Il semble que ces messieurs ont réalisé que "les femmes" sont autant les épouses que le CSFA en tant que club*

1976 - CSFA

Novembre. Le président du CAS : *Il semble que nos deux clubs sont très heureux chacun de leur côtés, avec une collaboration accrue, occasionnelle ou régulière suivant les cas. Avis très sage et partagé.*

Le président, Jean-Jacques Lambercy demande au CSFA de mettre un entrefilet dans le "Bulletin" de section, lorsque une séance pourrait intéresser les messieurs du CAS ... jusqu'à présent les invitations viennent plus souvent du "grand frère" que du CSFA ! *Cette année, c'est vraiment "l'entente cordiale" avec le CAS-Diablerets.*

1977 - CSFA

Séances du comité, séances mensuelles, courses, chalet, groupe des marraines, cours centraux, délégations, invitations : tout va bien et sans histoire.

29 juin 1977 - CAS - Comité. Présidence Jean-Jacques Lambercy.

La présence des dames dans notre local. Jean-Jacques Lambercy met le comité au courant de l'intervention et des propositions qu'il fera à l'assemblée générale de ce soir. Le comité fait siennes les dites propositions.

29 juin 1977 - CAS - Assemblée mensuelle. Présidence Jean-Jacques Lambercy.

Malgré toute la diplomatie déployée par Jean-Jacques Lambercy, le problème de la présence des dames dans notre local n'est pas résolu. Après un exposé sur la situation et plusieurs interventions, l'assemblée fait sienne la proposition du comité :

- Accepter que les Ojiennes se rendant à la bibliothèque.
- Tolérer dans la grande salle, si le local des chanteurs est occupé, la présence de membres du CSFA inscrites à une course officielle.
- Autoriser le comité à inviter aux séances récréatives, lorsqu'il en voit l'intérêt général, les épouses, les ojiennes et les membres du CSFA

28 octobre 1977 - CAS - Comité. Présidence Jean-Jacques Lambercy.

Inauguration de la Grotte restaurée ... *un succulent repas, bien arrosé, offert par notre « cabaniste » et son épouse ... Les chants ont été repris en chœur et les histoires auditionnées. Certaines censurées pour ne pas choquer les oreilles juvéniles des « mamis » du CSFA ...*

11 novembre 1977 - CAS - Comité. Présidence Jean-Jacques Lambercy.

- Une femme peut organiser des courses Jeunesse et Sport (J+S), avec accompagnants. Elle ne peut être chef de course officielle du CAS.
- Admission des femmes au CAS. Ce problème sera étudié à la prochaine assemblée des présidents, le 6 mai 1978, à Fribourg. Pour avoir l'opinion du plus grand nombre possible de membres de la section propose au comité la consultation suivante :
 - a) En janvier, un article dans *Les Diablerets*. Les 2'700 membres pourront s'exprimer par un questionnaire.
 - b) Dans le courant de février, le comité prendra connaissance des réponses.
 - c) En mars, l'assemblée mensuelle prendra position.

12 novembre 1977 - CSFA

Conférence des présidentes à Olten : cours centraux, assurances, règlements de courses et ... CAS. Au niveau des CC, les rapports sont excellents. Actuellement, cinq sections du CAS ont déjà des groupes féminins et il faut s'attendre à ce qu'elles entreprennent sous peu une nouvelle démarche pour obtenir l'admission des femmes au CAS ... Le président du CC souhaiterait ne pas attendre une telle proposition, il voudrait tenir le gouvernail et soumettre la question à la discussion, question posée cette fois-ci par le CC lui-même ... Il est d'avis qu'il faudrait laisser toute liberté aux sections d'admettre les femmes ou non. Pour la présidente du CC-CSFA, cette solution élastique contribuerait à en faciliter l'acceptation par les sections du CAS, mais elle a redit qu'une telle décision signifierait le lent dépérissement du CSFA. Des solutions existent, qui sont évoquées, mais la discussion prouve que très peu de sections se sont sérieusement occupées du problème. Le CC relève aussi les problèmes juridiques qui surgiraient en rapport avec les chalets des sections. Alors ? Laisser aller les choses et ne rien entreprendre ? Former des sous-sections féminines dans les sections du CAS ? Fusionner avec le CAS ? Former une nouvelle société par le CAS ou le CSFA ? Un questionnaire sera adressé aux sections, les priant de donner leur avis.

30 novembre 1977 - CAS - Assemblée mensuelle. Présidence Jean-Jacques Lambercy.

Mixité. Le CC, à la demande de plusieurs sections va soumettre à nouveau ce problème à l'assemblée des présidents [cf supra]. Ce mode de faire devrait permettre de dresser, avec sérénité et calme, la liste des arguments pour ou contre cette modification statutaire. C'est de l'imagination qu'il nous faudra pour cerner les conséquences heureuses ou malheureuses d'une telle décision.

16 décembre 1977 - CAS - Assemblée mensuelle. Présidence Jean-Jacques Lambercy.

Mme Martine Martin nous informe qu'elle a quitté la présidence de la section du CSFA de Lausanne. Sa gentillesse et sa simplicité ont contribué à renforcer la collaboration efficace entre nos deux groupements aux buts identiques et nous lui en sommes reconnaissants. Melle Annie Maurer lui a succédé. Nous formons nos meilleurs vœux pour que son activité à la tête de la section du CSFA soit fructueuse.

CONTRAT DE MARIAGE: 1978 – 1979

1978 - CSFA

Au cours de l'année, la vie de la section s'écoule calmement, en toute normalité. Mais ... [Voir 11 novembre 1978]

10 janvier 1978 - CSFA - Assemblée extraordinaire.

Le CC-CSFA a adressé une lettre aux sections, relative au problème de la mixité au CAS, et désire connaître leur avis. Le CC-CAS fait pareil de son côté.

Une de nos anciennes explique aux plus jeunes le pourquoi d'une certaine nostalgie: *En 1918, les femmes n'ont pas été acceptées par le CAS. Elles ont donc formé alors une des plus grande association de femmes de notre pays, le CSFA qui compte aujourd'hui près de 8'000 membres répartis en 55 sections. Pendant soixante ans, elles se sont organisées et ont joué un rôle dans les différents comités et commissions. Ce fut pour elles une façon de se réaliser et un enrichissement. Bien que la voie de l'avenir soit dans la fusion, c'est aussi une page importante du féminisme suisse qui se tourne.*

Le vote pour répondre au CC: ne rien entreprendre 21, former des sous-groupes 17, fusion 187, au total 225 réponses (56,81 %). A Lausanne, vu la collaboration de nos deux clubs, le problème n'a jamais présenté d'urgence.

3 février 1978 - CAS - Comité. Présidence Jean-Jacques Lambercy.

Une rencontre avec le comité du CSFA est fixée. Il semble qu'une majorité importante, parmi les membres du CSFA, soit favorable à une intégration avec le CAS. De nombreux problèmes devront être étudiés en détail (par exemple : le statut du chalet du CSFA).

8 février 1978 - Rencontre CAS + CSFA - Présidences Jean-Jacques Lambercy + Annie Maurer

Jean-Jacques Lambercy introduit le thème de la soirée : la mixité au CAS. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un débat fondamental, à placer au niveau de notre époque. Une collaboration extrêmement sympathique existe déjà entre nos deux sections sur le plan, notamment, des courses. Mais, avant la consultation de mars prochain, le comité désire connaître la position du CSFA Lausanne face à ce problème.

Dans les années à venir, la situation peut devenir très critique pour le CAS et pour le CSFA. L'exemple du GAG à Genève est là pour le rappeler. A l'étranger, presque tous les Clubs Alpains sont mixtes. La solution apparaît dans un rassemblement des forces plutôt que dans leur éparpillement, ce qui ouvrirait la possibilité à la constitution, au sein de la section, de groupes mixtes ou non

Annie Maurer informe le CAS-Diablerets qu'une consultation faite dans sa section a donné une majorité importante en faveur de la fusion. La plupart des membres sont conscientes qu'il faut aller avec son temps, mais la nostalgie du passé n'en existe pas moins. Parmi les problèmes que poserait la mixité, il y a notamment la disproportion numérique (2'700 membres CAS et 400 membres CSFA), la question de l'assurance, car les membres CSFA s'assurent

individuellement. D'autre part, une idée pourrait être la fusion au sein d'un nouveau club, portant un nouveau nom.

La discussion qui suit les exposés des deux présidents fait apparaître la réalité de nombreux problèmes, qui devraient trouver une solution en cas de fusion. Quelques participants doutent de la validité de la solution de liberté laissée aux sections d'organiser la mixité à leur guise.

Conclusion. Sitôt après l'assemblée du 29 mars, le CAS informera le CSFA sur la position prise sur le plan suisse. Il est convenu que les contacts seront maintenus entre les deux sections pour suivre le développement de cette affaire de mixité.

22 février 1978 - CAS - Assemblée mensuelle. Présidence Jean-Jacques Lambercy.

Mixité. L'assemblée ordinaire du 29 mars aura à trancher sur le problème de la "mixité". Nous devons donner au CC une réponse claire : notre section accepte-t-elle ou non le principe de l'admission des femmes au CAS, qui entraînerait une révision des statuts ? Il faut d'abord nous décider sur le fond, ensuite seulement le débat pourra se porter sur la forme de éventuelle "mixité".

Une récente réunion commune des comités des sections CAS et CSFA de Lausanne a montré que les femmes alpinistes de notre ville sont largement en faveur d'une fusion. La proposition du CC de laisser finalement la décision au niveau des sections inquiète, avec raison, les collègues du CSFA. Le président partage ces craintes et pense qu'une fusion, sans équivoque, pourrait, par exemple, se réaliser par un regroupement de tous les alpinistes, le CAS devenant ainsi une sorte de *Fédération Alpine*.

Le sondage d'opinion publié dans le bulletin de janvier est commenté par le président, qui s'attarde notamment sur l'inventaire des arguments invoqués pour ou contre.

29 mars 1978 - CAS - Comité. Présidence Jean-Jacques Lambercy.

Mixité. Le président signale qu'il a reçu une lettre de Paul Wyssbrod, qui met en doute la valeur du vote qui interviendra ce soir. Il estime que l'assemblée de ce soir n'est pas représentative (10% des effectifs) et propose de procéder à une consultation par correspondance. Jean-Jacques Lambercy précise une fois encore que le vote de ce soir n'engage pas la section, il permet simplement de fournir au CC un préavis sur l'attitude de nos membres. Si, par la suite, le CC proposait un changement des statuts, seule une assemblée extraordinaire serait compétente pour décider.

29 mars 1978 - CAS - Assemblée mensuelle. Présidence Jean-Jacques Lambercy.

Le président entame le point dont la mise à l'ordre du jour a provoqué un afflux inhabituel de membres : l'admission des femmes au CAS. C'est un sujet de discussion qui anime depuis quelque temps le CAS et d'autres milieux concernés, notamment le CSFA. Le thème passionne partisans et adversaire de la "mixité". Le sondage, entrepris par le canal du bulletin de janvier, a donné, sur 217 envois au 29 mars, une majorité de 71 % d'avis favorables. Merci à tous ces correspondants. (217 réponses sur 2'700 membres = 10 %).

Jean-Jacques Lambercy rappelle que le vote de ce soir n'engage pas la section. Il s'agit d'un préavis à donner au CC sur la tendance dans notre section. Si, à la suite des consultations des présidents de sections, le CC décide d'entamer un processus aboutissant sur un projet de changement, seule une assemblée extraordinaire serait habilitée à se prononcer sur une modification des statuts du CC et de la section.

Interventions personnelles dans le débat :

- Les jeunes demandent la mixité. Pourquoi les anciens s'y opposeraient-ils? C'est un mal nécessaire.

- La question sur le bulletin est ambiguë? C'est voulu car nous ne pouvons pas changer les statuts ce soir.
- C'est pire qu'aux votations fédérales : on ne sait pas s'il faut voter oui ou non.
- La question est simple : voulons-nous entrer en matière, un point c'est tout.
- Est-ce que oui à la question vaut oui à l'admission? C'est un simple vote sur l'entrée en matière.
- Si la mixité est acceptée : La salle sera trop petite? Où placer toutes ces dames ? Double cotisation pour couples ? Va-t-on sauvegarder l'existence du CSFA ? Ne risque-t-on pas la création d'une nouvelle section par les opposants? Mise en cause des libertés respectives ! Changement fondamental des vendredis soirs !
- Il faut raisonner sans égoïsme. L'ambiguïté existe dès l'OJ : le CAS abandonne les femmes à 22 ans. Pour avancer, il faut accepter de perdre quelque chose.
- Le CAS est fait pour la montagne, pas pour les assemblées, alors la solution possible : les hommes au CSFA.
- Un ancien expose les multiples raisons d'être contre : mode passagère, dépravation des mœurs, mort du CAS, etc.
- La discussion ne sert à rien. Il faut la clore et passer au vote. Propose que oui sur bulletin égale acceptation mixité, les conditions étant réservées.
- Impossible, l'assemblée outrepasserait les compétences de l'assemblée extraordinaire.
- Oui à la mixité, mais pas à n'importe laquelle et pas sous n'importe quelle forme.
Le débat peut se résumer comme suit :
- Les partisans et adversaires de la "mixité" ont tous un souci commun : l'avenir du CAS.
- Les arguments évoqués pour ou contre coïncident avec la liste publiée dans le bulletin de mars à la suite du sondage.
- L'admission des femmes au CAS : l'assemblée de ce soir n'a pas la compétence pour répondre à une telle question.

Pour éviter que les innombrables échanges d'arguments ne prolongent par trop la soirée, sans pour autant apporter de lumière supplémentaire sur le sujet, le président propose de voter sur la clôture des débats et sur l'acceptation du bulletin de vote. Une nette majorité accepte ces deux propositions. Bulletins délivrés 318, rentrés 308, valables 303, majorité 152 : 193 oui, 101 non, blancs 9.

26 avril 1978 - CAS - Assemblée mensuelle. Présidence Jean-Jacques Lambercy.

Le président lit un extrait du bulletin de CSFA *Nos Montagnes* du 12 avril, dans lequel un membre résume sa pensée sur le problème de la "mixité" par les mots suivants : "... tout en restant fières du passé, il faut nous tourner vers l'avenir". Jean-Jacques Lambercy espère que les vifs échanges de vues de la dernière assemblée déboucheront sur un vrai débat, dans lequel tous les participants auront aussi ce souci de concilier le passé et le futur.

12 mai 1978 - CAS - Comité. Présidence Jean-Jacques Lambercy.

Assemblée des présidents du 6 mai 1978. Elle s'est déroulée conformément au programme. La décision sur la "mixité" a été nette : 4 oui contre 1 non.

27 mai 1978 - CSFA - Assemblée des délégués.

Winterthur. Lausanne ayant eu le privilège d'accueillir la première assemblée des déléguées du CSFA en 1919, le Comité central a souhaité que Lausanne reçoive en ses murs la dernière assemblée des déléguées. Elle aura lieu les 26 et 27 mai 1979. Les préparatifs sont en cours.

De la section de Vevey, une proposition est adressée au CC : *Informée de l'intention du CAS d'autoriser ses sections à recevoir des femmes au nombre de leurs membres, persuadée*

que, si cette proposition est adoptée, elle entraînera progressivement la désaffectation des activités propres au CSFA, dans les localités où la mixité au CAS aura été admise, puis à plus longue échéance dans le club entier,

1° souhaite, dans cette éventualité, qu'une fusion soit négociée au sommet entre les deux clubs,

2° charge son CC d'en informer le CC du CAS en le priant de porter cette intention à la connaissance de ses sections,

3° invite son CC à entreprendre et à poursuivre, le cas échéant, les négociations en vue d'une fusion puis, le moment venu, à convoquer une assemblée extraordinaire des délégués pour décider, en conformité de l'article 30 des statuts, la dissolution du CSFA pour permettre sa fusion avec le CAS.

31 mai 1978 - CAS - Assemblée mensuelle. Présidence Jean-Jacques Lambercy.

La conférence des présidents a eu lieu à Fribourg le 6 mai ... Les participants romands ont demandé qu'une proposition de fusion soit faite au CSFA. Nombreux furent aussi ceux qui appuyèrent l'idée d'une ouverture générale du CAS à tous ceux aiment la montagne. C'est donc maintenant au CC de jouer et de présenter un projet sur lequel nous nous prononcerons.

27 septembre 1978 - CAS - Assemblée mensuelle. Présidence Jean-Jacques Lambercy.

Admission des femmes. Revenant sur ce problème toujours plus d'actualité, Jean-Jacques Lambercy commente les deux propositions soumises au vote des délégués. Il pense qu'un minimum de fair-play devrait engager le CAS à régler d'abord ses rapports avec le CSFA pour aboutir à une fusion sans équivoque des deux clubs. Il serait regrettable d'entamer le processus de mixité par une solution qui lèserait le CSFA, avec lequel, à Lausanne, nous entretenons les meilleurs relations. Diverses interventions appuient cette opinion. D'autres tendent à l'acceptation de la proposition du CC ou insistent sur la nécessité de laisser aux sections la latitude de "faire chambre à part". En conclusion, l'assemblée, à l'unanimité moins deux voix, donne mandat à la délégation d'appuyer une proposition permettant d'entamer efficacement le processus d'admission des femmes au CAS.

6 octobre 1978 - CAS - Comité. Présidence Jean-Jacques Lambercy.

L'assemblée des délégués a voté à une forte majorité pour l'admission des femmes au CAS. Nous devons donc proposer une modification de nos statuts et règlements à l'assemblée générale de novembre.

25 octobre 1978 - CAS - Comité. Présidence Jean-Jacques Lambercy.

Mixité. Nos statuts sont étonnamment muets sur le sexe des membres. Mais selon avis de droit, une modification d'une tradition importante nécessite la convocation d'une assemblée générale extraordinaire. Convocations personnelles huit jours avant....

25 octobre 1978 - CAS - Assemblée mensuelle. Présidence Jean-Jacques Lambercy.

En plus de l'assemblée mensuelle et de l'assemblée générale ordinaire prévues le 29 novembre, le président convoquera à la même date une assemblée générale extraordinaire devant statuer sur les deux points : l'admission des femmes à la section et un changement de la procédure d'admission des nouveaux membres.

Sur le premier point, nos statuts doivent être précisés : hommes et femmes. Pour le second point, il s'agit d'accélérer l'accueil des nouveaux collègues, en déléguant au comité les pouvoirs actuellement détenus par l'assemblée. Bien entendu, le droit d'opposition ou d'exclusion serait maintenu.

11 novembre 1978 - CSFA - Conférence des présidentes.

Olten. Divers sujets à l'ordre du jour, dont la Fusion CSFA-CAS. Quarante sections se sont prononcées pour la fusion avec le CAS, sept pour l'autonomie, il y a une abstention ... Dans les grandes sections et dans celles qui possèdent un chalet, on pencherait plutôt pour garder un noyau féminin, au début, ce qui permettrait une adaptation progressive, tant pour le CSFA que pour le CAS. L'inquiétude est marquée là où le CAS ne semble pas vouloir admettre les dames. Pour les communes de 100'000 habitants, le CSFA pourrait avoir une seconde section du CAS, féminine ou mixte, mais à côté de l'ancienne section du CAS. La question est plus difficile à résoudre dans les petites localités ... se rendre chez les voisins. Il convient de prendre conscience de trois points :

- 1° Impossible à quelques sections de maintenir le CSFA. Ce serait la mort à plus ou moins brève échéance, les charges étant trop élevées et les membres vieillissant sans relêve.
- 2° Par solidarité clubistique, attendre quelques mois que les principaux points concernant la fusion soient réglés entre les deux CC. Rien ne presse. Attendre quelques mois avant de faire nos demandes d'admission au CAS.
- 3° Impossible de dissoudre une section du CSFA sans obtenir une majorité des $\frac{3}{4}$ des membres, donc, celles qui entreraient au CAS devraient ou démissionner du CSFA, en perdant les années de sociétariat, ou payer deux cotisations.

29 novembre 1978 - CAS - Assemblée générale extraordinaire. Présidence Jean-Jacques Lambercy.

Admission des femmes dans notre section. Les positions étant fixées, le président propose de ne pas entrer en discussion. Il précise que, sur le plan pratique, les épouses resteront au bénéfice des droits acquis. Un abattement de cotisations est prévu pour les couples membres (un seul abonnement à *Les Alpes*).

Un danger guette la section. Il est démontré, par l'exemple de Genève où le GAG va être admis au CAS comme seconde section genevoise, avec siège à Carouge: à côté de la section première, traditionnelle, supportant des frais importants, la nouvelle section est sans charges de cabanes!

Le moment est donc important pour Les Diablerets : regarder vers l'avenir, avec l'intention de résoudre positivement les problèmes. Un membre insiste pour exprimer son opposition, il propose la création d'un groupe féminin au sein de la section. Jean-Jacques Lambercy précise que cette possibilité reste toujours ouverte, même pour un groupe masculin !

L'assemblée passe au vote sur le premier point à l'ordre du jour. Majorité des $\frac{2}{3}$ requise 282 voix : 310 oui, 108 non et 5 bulletins blancs. Les femmes sont donc admises à la section des Diablerets.

8 décembre 1978 - CAS - Comité. Présidence Jean-Jacques Lambercy.

Commentaires des résultats de l'assemblée du 29 novembre 1978. Le président et le comité sont unanimes pour déclarer que l'assemblée s'est relativement bien déroulée. Cependant, vu la réticence de certains des plus âgés, le nouveau comité devra veiller à entourer ces messieurs de certains égards et à leur montrer qu'ils ne sont pas exclus des rangs pour autant. Jean-Jacques Lambercy relève que la simplification de la procédure d'admission n'a pas pour but d'empêcher l'opposition des membres à l'entrée des femmes dans la section. L'idée dominante est simplement que le comité est mieux à même de juger en pareil cas.

1^{er} janvier 1979 – N.d.l.r. - Le CAS accepte l'idée de la "mixité" et la met en place dans ses statuts. Le souhait du CSFA, et du CAS, est la réalisation d'une "fusion" des deux clubs, afin de sauvegarder les années de sociétariat et le patrimoine que ces dames apporteraient "en dot".

7 février 1979 - CSFA - Assemblée mensuelle.

En vue de l'assemblée des déléguées, les soirées bricolage ont lieu le jeudi soir de 20 à 22 h. : des petits chapeaux vaudois à épingler, des barques vaudoises destinées à la décoration des tables. Ensuite, la parole est donnée à Mme Régine Schneiter, présidente du CC : les nouvelles structures du CAS où les femmes sont acceptées. En ce moment, les comités respectifs des CC mettent au point un projet juridique de "fusion" qui soit acceptable pour tous. La situation sera plus claire après l'assemblée des délégués et celle des déléguées. Elle souligne que le succès, sur le plan local, dépendra avant tout des sections, mais il est important de créer quelque chose de viable ... Les membres fondateurs du CSFA ne pourraient-elles pas être acceptées au CAS en tant que membres d'honneur ? La proposition de poursuivre, voire d'activer, les pourparlers avec le CAS-Diablerets est massivement acceptée.

28 février 1979 - CAS - Assemblée mensuelle. Présidence Henry Collomb

Cette séance revêt un caractère solennel : pour la première fois, quatre femmes sont admises au sein de la section. Les Diablerets ne sont pas des précurseurs en admettant les femmes : en 1867, une femme a été reçue membre d'honneur, et, en 1870, la section Monte Rosa comptait huit femmes parmi ses membres. *"Il n'était point bon que l'homme fût seul ; il fallait lui donner une compagne". Voilà qui est chose faite. Le verdict est tombé dans l'esprit le plus démocratique et ce verdict vous permettra, Mesdames, de vous identifier à ceux qui sont maintenant vos pairs et dont l'idéal est de pratiquer l'alpinisme dans la tolérance et l'amitié, dans la sérénité, le bon sens, la joie et l'harmonie.*

7 mars 1979 - CSFA - Assemblée mensuelle.

La présidente demande à la commission des courses et à celle du chalet de bien vouloir collaborer avec le comité à l'organisation de cet important week-end. Des membres du comité prendront contact avec les dites commissions.

23 mars 1979 - CAS - Comité. Présidence Henry Collomb

CSFA. Le président et un membre du comité prendront part à l'assemblée des déléguées suisses qui aura lieu à Lausanne, au Palais de Beaulieu, les 26 et 27 mai 1979.

28 mars 1979 - CAS - Comité. Présidence Henry Collomb

Le projet du contrat de fusion entre le CAS et le CSFA, préparé par les CC respectifs, est lu. Selon les vœux du CC-CAS, ce projet devrait être présenté à l'assemblée mensuelle d'avril, afin de connaître l'opinion de la section, ce sujet étant à l'ordre du jour des assemblées des présidents CAS (le 5 mai) et des présidentes CSFA, en mai également.

4 avril 1979 - CSFA - Assemblée mensuelle.

Comme il est stipulé dans les statuts, le comité de la section, qui reçoit l'assemblée des déléguées, est responsable devant le CC de l'organisation de la dite assemblée. Le CSFA de Lausanne n'a pas jugé opportun de mettre sur pied un comité d'organisation, mais il compte sur la collaboration du plus grand nombre. Il ne sera pas possible d'offrir la "carte de fête" à celles qui donneraient un coup de main, la section devant s'attendre à un certain déficit.

CAS. Lecture est donnée du projet de contrat, élaboré par les CC, en vue de la fusion entre le CSFA et le CAS, et qui sera soumis à l'assemblée de déléguées du CSFA. Le contrat final pourrait être rédigé au cours de l'été 1979. Il devrait ensuite être ratifié en automne et, si aucune modification ou opposition n'intervient, il pourrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1980. A relever : les membres du CSFA seront exonérés de la finance d'entrée, il n'y aura qu'une cotisation par couple, qu'un seul abonnement au journal *Les Alpes*. Il a été demandé l'élection

d'une femme au CC, sans restriction. D'autre part il serait souhaitable que la fortune du CSFA soit attribuée au fonds des cabanes du CAS.

19 avril 1979 - CAS + CSFA - Rencontre des Comités.

Discussion préliminaire sur le projet de contrat de fusion CAS-CSFA. Le projet soumis par le CC souffre peut-être de quelques erreurs de traduction ainsi que de quelques imprécisions ; cela mis à part, ce projet présente l'avantage d'être bref et de laisser toute liberté pour l'éventuelle fusion au niveau des sections.

Il faut garder en mémoire que la procédure sera la suivante : assemblées des présidents, des délégués, et assemblées des sections en cas d'adoption. Procédures identiques aux deux clubs.

Au CSFA de Lausanne, l'idée de fusion a été assez bien accueillie, il reste cependant deux problèmes majeurs : 1° le chalet (gestion domestique), 2° les courses pour les anciennes (règlement à convenir avant la fusion). Lausanne pourrait devenir une section mixte et unique du CAS. Peut-être pourrait-on donner aux dames qui le souhaiteraient la possibilité de constituer un groupe féminin, au même titre que le groupe des chanteurs, des photographes et des skieurs. Elles auraient ainsi la possibilité de se retrouver entre elles. Il faudrait cependant prendre soin de ne pas obliger systématiquement toutes ces dames à en faire partie. Ceci serait purement facultatif.

25 avril 1979 - CAS - Assemblée mensuelle. Présidence Henry Collomb

Projet de contrat de fusion CSFA-CAS. Jean-Jacques Lambercy est chargé de présenter le projet. D'abord, le CSFA a droit à quelques égards, car c'est le refus des femmes, lors de la fondation du CAS et ensuite, qui est à l'origine de l'existence de ce club féminin. Or, lorsque le CAS a décidé d'admettre les dames dans ses rangs, il a mis en péril la vie du CSFA. Le CAS doit donc assumer ses responsabilités, en jetant sur ce projet un regard favorable et bienveillant.

Le texte proposé est simple et bref. Il présente l'avantage de laisser aux sections une grande liberté pour la mise en œuvre d'une fusion sur le plan local, en tenant compte des circonstances particulières propres à chaque région. Il est donc mis en discussion. Sans entrer dans les détails, on retient les points suivants :

- Ce projet introduit une cotisation pour couple, plus avantageuse. Il règle le sujet au niveau central, les sections étant compétentes pour fixer le montant de leurs propres cotisations.
- L'art. 29 stipule que la fortune du CSFA sera versée au fonds des cabanes. Ceci est le fruit d'un vœu du CSFA lui-même, qui, par le passé, a souvent participé à la construction des cabanes du CAS.
- Selon les dispositions juridiques, le CSFA de Lausanne (plus de 100'000 habitants) pourrait avoir une section féminine du CAS, indépendante de la section des Diablerets, ou fusionner purement et simplement, les femmes s'intégrant aux Diablerets. Là encore, deux possibilités sont offertes : ou l'intégration pure et simple, ou une intégration, permettant aux anciennes qui le désireraient, de former un groupe, qui conserverait l'administration de son chalet, sur le modèle du groupe des skieurs. Autant de modalités à régler, selon le projet choisi.
- Actuellement, les épouses de membres sont au bénéfice d'avantages dans les cabanes. Vu que ce projet accorde des facilités aux couples, il conviendrait, s'il était admis, que l'on supprime les avantages accordés à l'épouse, puisqu'elle aurait tout loisir de s'inscrire en qualité de membre. Ce problème serait à reconsidérer dans une révision du règlement des cabanes.

- La question peut se poser de savoir si une section, qui, au départ, souhaiterait rester féminine, serait, par la suite, en droit d'admettre des hommes en son sein.

Constatant que la majorité des membres est d'accord avec ce projet de contrat de fusion, le président assure l'assemblée que tout sera mis en œuvre pour éclairer les quelques points nébuleux de ce document.

2 mai 1979 - CSFA - Assemblée mensuelle.

La présidente relève les contacts établis entre les deux comités du CAS et du CSFA. Aucune décision ne saurait être prise avant l'assemblée des présidentes ni celle des déléguées. Apparemment, ces messieurs sont d'avis que Meyette devrait garder son caractère propre. Un groupe féminin pourrait également être envisagé au sein du CAS, mais la participation à ce groupe serait facultative.

En ce qui concerne le projet de contrat, quatre remarques : un seul membre féminin au CC est insuffisant ; les charges d'un mandat au CC sont très lourdes ; une suggestion : si la présidence centrale est un homme, la vice-présidence pourrait être une femme ou vice-versa ; la présence de femmes est souhaitée dans les commissions. Mandat donné aux déléguées : la fusion est acceptée à la majorité.

Assemblée des déléguées. Après différentes propositions, la décision est prise d'attribuer la collecte à une œuvre locale, si possible en rapport avec l'enfance. A ce jour, 350 personnes sont déjà inscrites. Pour l'organisation : merci à toutes celles qui ont accepté de donner un coup de main. Elles ont rendez-vous le 23 mai à 20 h. au local CAS pour les dernières informations.

26 mai 1979 - CSFA - Assemblée des déléguées.

A l'assemblée des déléguées de 1978 à Winterthur, sur proposition de la section de Vevey, l'assemblée a donné mandat à son CC d'entamer, avec le CC-CAS, des pourparlers de fusion. Il serait abusif de déduire que les sections du CAS, qui désirent conserver leurs anciens statuts, sont, pour autant, opposées au projet de fusion : elles font usage d'une liberté de choix, conforme à nos traditions helvétiques, comme pourront le faire les anciennes sections du CSFA, ainsi que le prévoit expressément le contrat. Il est prévu :

- 1° les droits et les devoirs seraient les mêmes pour tous.
- 2° le nom serait : Club Alpin Suisse.
- 3° le journal serait *Les Alpes*.

Avant toute discussion, sondage indicatif : fusion 23, sections féminines 9, groupes féminins 16, abstentions 3.

Le Locle : Le CC a reçu pour mission de négocier une fusion, que faire si une section désire rester CSFA ? S'il est désavoué par l'assemblée des déléguées dans le présent projet, le CC-CSFA démissionnera.

Martigny : Les trois possibilités devraient faire l'objet d'un vote séparé. Le CC rend attentives les déléguées que le CSFA en est au stade des décisions et que, suivant le résultat, le CAS peut encore prendre une autre décision.

Lausanne : Section mixte ou section féminine, il importe de rester souple.

Schwytz : CAS et CSFA sont "fiancés" depuis longtemps sur un plan local, mais la solution actuelle ne peut aboutir à un travail en commun. Les jeunes iront au CAS, l'effectif du CSFA diminuera, et dans quelques années, la mariée n'aura plus de jeunesse à offrir. Le CC confirme le vieillissement et l'affaiblissement financier ... la liberté se paie.

Vevey : Les jeunes et les épouses des membres du CAS sont en voie d'intégration.

Gruyères : Si la fusion ne se fait pas, il faudra dissoudre la section CSFA, car les jeunes iront dans les sections mixtes du CAS.

Brigue : CAS Monte-Rosa est prêt à admettre les CSFA, dès le 1^{er} janvier 1979, sans finance d'inscription.

Brugg : Le CAS voulait aussi admettre immédiatement le CSFA dès 1979. Cette solution a été reportée, en attendant que les deux CC se soient mis d'accord sur la fusion.

Genève : Il faut voir dans les "avances" de certaines sections du CAS, le désir d'être les premières à réaliser la mixité. Le CSFA ne doit pas tomber dans le panneau.

Sierre : Sans la section CAS, la section CSFA de Sierre n'aurait jamais existé ; ces messieurs ne font donc pas de la fusion une question d'orgueil. Une fusion en bloc n'affaiblirait pas le CSFA.

Bienne : Même les jeunes ne sont pas d'accord de quitter le CSFA. D'autre part, il était question de fusion avant même la décision du CAS. Le CC rappelle qu'une section CSFA ne peut pas juridiquement fusionner pour l'instant.

Lausanne : Les difficultés et les confusions ont été créées par le fait que le CAS a décidé la mixité dès cette année.

Bienne : Et si une section entière démissionnait pour s'inscrire au CAS, ses membres auraient-ils des avantages ? Non, répond le CC, pas sur le plan suisse, peut-être sur un plan local. Toutefois, une section ne peut pas démissionner, elle peut être dissoute et se poserait alors le problème de la répartition de la fortune. Une dissolution serait aussi longue et difficile que les négociations de fusion.

On passe au vote: fusion pure et simple 40, création de sections autonomes 7, abstentions 4. La fusion est acceptée, le CC-CSFA va poursuivre ses négociations avec le CC-CAS, en tenant compte toutefois d'une minorité qui souhaiterait une section autonome. Le CC relève qu'une telle section serait astreinte à l'assurance, à l'abonnement au journal, à la cotisation au CC, elle ne fixerait que la part des cotisations qui revient à la section. Pour l'instant encore, on écarte la question des chalets : elle sera examinée de cas en cas, éventuellement même, après les accords de fusion.

La succession du CC actuel, dans trois ans, se pose aux déléguées. Aucune réponse. Un nouveau CC sera-t-il nécessaire ? Si ce devait être le cas, le CC actuel accepterait-il de mener jusqu'au bout les négociations avec le CC-CAS ?

Historique : la dernière assemblée des déléguées du CSFA a définitivement accepté la fusion avec le CAS, donc la dissolution de sa société. Un mariage forcé peut-être, mais un mariage quand même. Il y a de la nostalgie dans l'air, mais aussi un soulagement à l'idée qu'enfin toutes ces transactions sont terminées.

Nos Montagnes, no. 570 de juillet 1979. A l'issue de l'apéritif offert par les autorités municipales, on nous ouvre les portes de la grande salle du Restaurant du Palais de Beaulieu où nous nous plaçons autour de nombreuses tables rondes, magnifiquement décorées de petits voiliers (reproduction de la barque du Léman dite "La Vaudoise"), garnis de pâquerettes, de délicieux "bouchons vaudois" et de petits chapeaux vaudois. Une sympathique soirée commence par un succulent repas à la lueur de bougies et se poursuit très joyeusement par les chants et les danses folkloriques du groupe de "Ceux de Lausanne". De nombreuses personnalités alpines et politiques nous adressent des messages vibrants lors de ce banquet officiel que nous quittons fort tard, sans être un peu émues de savoir que ce sera probablement la dernière rencontre annuelle organisée par nos soins.

Le dimanche matin, hélas, il pleut. Après le culte œcuménique célébré avec beaucoup de ferveur en français et en allemand, à l'église de la Croix d'Ouchy, nous nous rendons au port d'Ouchy pour nous embarquer sur le "Simplon" qui nous promène pendant trois heures sous une bonne rasade de pluie battante et affolée sur le Haut Lac Léman. Le froid, le vent, cette pluie, les grosses vagues et peut-être aussi un peu de nostalgie n'encourage personne à chanter. Un épais plafond de nuages marque les sommets de la côte française. Quel dommage! Nos amies lausannoises avaient pourtant commandé le soleil. Mais des discussions amicales et les rappels de joyeux souvenirs rendent cette croisière très sympathique, sans oublier la petite agape aux coups de midi : un bon plat de viande froide.

Un geste très agréable nous attend à la descente du bateau : le comité organisateur et sa présidente sont là, avec un grand sourire, pour nous serrer la main et nous souhaiter bon retour dans nos foyers.

Et je désire au nom de toutes les participantes, remercier encore vivement nos amies lausannoises, qui se sont dévouées sans compter, pour que cette 62^{ème} Assemblée des déléguées du CSFA soit un beau succès. Nous avons toutes et tous emporté un excellent souvenir de votre cordiale hospitalité au bord du Lac Léman, malgré la livraison tardive du soleil, mais nous avons senti ce dernier dans vos cœurs, chère clubistes de Lausanne.

6 juin 1979 - CSFA - Assemblée mensuelle.

Au nom du comité, notre présidente exprime sa reconnaissance à toutes celles qui ont œuvré, en vue de la réussite de cet important week-end, dans une atmosphère agréable où le projet du contrat de fusion a été accepté par le vote quasi unanime des 180 déléguées. Diverses sections ont témoigné leur satisfaction à la section organisatrice.

De ce contrat, ressort le principe d'égalité au sein du futur CAS : chaque membre, qu'il soit homme ou femme, aura les mêmes droits et les mêmes devoirs. Avant d'entamer les discussions avec le CAS-Diablerets, une rencontre est prévue entre le comité et les anciennes présidentes de la section. Elle se tiendra le 27 juin au local OJ.

3 octobre 1979 - CSFA - Assemblée mensuelle.

Le CAS-Diablerets demande qu'une dame du CSFA, âgée de 35 à 45 ans, soit désignée pour faire partie du Comité de section. Violente réaction dans l'assemblée. C'est offusquant qu'une question d'âge entre en ligne de compte pour les femmes uniquement ...

17 octobre 1979 - CAS + CSFA - Rencontre des Comités locaux.

1° Préambule. Henry Collomb renouvelle la proposition de nommer une dame au comité du CAS, au poste de secrétaire préposée aux procès-verbaux. Annie Maurer, présidente du CSFA, remercie et transmet officiellement, au CAS, la demande d'entrée du CSFA de Lausanne, ceci conformément au contrat de fusion signé entre les CC des deux clubs.

Afin de dissiper tout malentendu, Henry Collomb affirme n'avoir posé aucune exigence quant à une limite d'âge pour cette candidate au comité. Il avait articulé un âge idéal, en se fondant sur des critères de disponibilité, de mobilité et d'ordre pratique.

Le comité du CSFA a demandé à ses membres d'entrer dans le CAS de manière globale : selon estimation, environ 350 dames.

2° Expose les décisions et propositions du CSFA. Le comité du CSFA a tenu à s'entourer des conseils des anciennes présidentes et des personnes ayant rempli des charges importantes au sein du comité.

Après discussion, il ressort que :

a) Le CSFA ne souhaite pas devenir un groupe féminin du CAS. Son désir est que ses membres deviennent membres à part entière de la section des Diablerets (fusion pure et simple).

b) La fusion à Lausanne devrait être effective au le 1^{er} janvier 1980. On éviterait ainsi de se heurter : 1° à l'impatience des jeunes, 2° à un éventuel revirement de décision des anciennes.

c) Au niveau financier, il a été décidé ce qui suit :

1° Il convient de savoir si des droits seront à payer du chef de passage des actifs à la section des Diablerets. Question à étudier : il ne s'agit pas d'une donation, mais d'une fusion. Les membres du CSFA vont se "mettre en ménage" avec les membres du CAS, y apportant leurs actifs et leurs passifs (il n'y en a pas). Les dames continueront d'en profiter, comme elles profiteront des biens de la section des Diablerets, et

inversement pour les messieurs. Il n'y a donc aucun dessaisissement de biens au profit d'un tiers.

- 2° Le carnet du CSFA sera transmis au CAS, moyennant avis à la banque par le CSFA.
 - 3° Le chalet passera dans les biens de la section. Il sera classé "chalet privé de la section", donc non subsidié par le CC, mais géré sur la base d'un fonds privé. Il conviendra d'examiner la question de la taxe assurance incendie. De plus, la gestion domestique de ce chalet pourrait être laissée à un groupe de dames.
 - 4° Le matériel de montagne sera transmis sans autre problème.
 - 5° L'ensemble de la bibliothèque du CSFA sera remis à la bibliothèque du CAS.
 - 6° Les archives de CSFA seront classées avec celles du CAS.
 - 7° Le piolet en or (broche) des présidentes du CSFA reste à la dernière présidente Annie Maurer.
 - 8° La channe du Challenge Ramelet devrait être attribuée, selon les us et coutumes du CSFA, à une clubiste méritante. Le CAS s'engage à l'attribuer, à une dame, chaque année, comme par le passé.
- d) La fête de Noël. Certaines clubistes du CSFA ont émis le vœu de pouvoir continuer de fêter Noël, entre elles si besoin est. Le CAS n'y voit aucun inconvénient, une des salles est à disposition, moyennant arrangement avec le gérant pour la date de la manifestation. Ceci se fait naturellement à titre gratuit pour tout clubiste.
 - e) Le groupe des marraines. Il s'agit d'un groupe formé par les plus anciennes, qui ne vont plus en courses. Ce groupe a coutume de faire deux sorties par an. Le CSFA lui alloue un subside annuel de Frs. 200.-. Le comité du CAS est d'accord de poursuivre l'existence de ce groupe et accepte de lui allouer, comme par le passé, un subside annuel de Frs. 200.-.
 - f) Le chalet. Les architectes examineront l'état du chalet, ceci en vue de la taxation incendie. L'inventaire sera fait et transmis. Un groupe de dames s'occupera des tâches du chalet et des problèmes qui s'y sont rapportent. La représentante du CSFA au comité de la section fera office de liaison entre ce groupe et la section.
 - g) Assurance. Les clubistes du CSFA entreront dans l'assurance du CAS. Le caissier transmettra au comité du CSFA toutes les informations relatives aux cotisations.
 - h) Bulletin. Il conviendra de régler la question du bulletin lorsque l'époux et l'épouse seront tous deux membres de la section, après la fusion.
- 3° Conclusions
- Le CSFA tiendra son assemblée en novembre.
 - Le comité du CSFA reste à disposition pour régler toutes questions ultérieures à la fusion effective.
 - Le CAS aura une assemblée extraordinaire en novembre, où les clubistes devront se prononcer sur la fusion CAS et CSFA, sur le plan local, dans les termes et le sens du contrat de fusion signé par les CC respectifs.
 - La rédaction de ce texte est en préparation. Il sera discuté avec les deux comités, avant sa présentation aux assemblées respectives.
 - Le CAS doit maintenant s'organiser en vue de la révision de ses statuts.
 - Dès que possible, le fichier d'adresses du CSFA sera remis au CAS, au plus tard le 25 novembre, pour permettre l'envoi du bulletin de décembre aux nouvelles clubistes arrivant du CSFA

7 novembre 1979 - CSFA - Assemblée mensuelle.

Il n'y a pas d'admission, les dernières candidates ont été orientées au CAS.

L'assemblée de décembre sera une Assemblée générale extraordinaire. Lecture est donnée du procès-verbal du 17 octobre 1979, séance des comités du CSFA et du CAS. Pour les

cotisations 1980, un bulletin de versement sera envoyé par le CAS-Diablerets. C'est par acclamation que les membres entérinent les décisions prises par le comité.

Chalet de Meyette : il sera un chalet privé de la section et, en ce qui concerne les travaux d'entretien, dépendra directement du comité. La comptabilité sera reprise, le 31 décembre 1979, par le caissier de la section. L'avoir du CSFA sera viré à un fonds en faveur de Meyette.

A l'occasion de la fusion, la commission des courses fera l'achat de 10 appareils de recherche *Baryvox* à offrir au CAS-Diablerets, et le CSFA offrira des blouses d'armailles, noires, brodées, aux membres de la *Musique d'Anzeindaz*.

28 novembre 1979 - CAS - Assemblée générale extraordinaire. Présidence Henry Collomb

L'unique objet de cette assemblée consiste en l'acceptation de la fusion CAS-CSFA au niveau local, telle que prévue dans les termes et le sens du contrat approuvé et signé par les deux comités centraux.

Le projet du contrat de fusion entre notre section et le CSFA de Lausanne est articulé en trois grands points : la modification de certains articles de nos statuts, les dispositions financières, ainsi que les dispositions de procédure à mettre en œuvre pour rendre effective la réunion de nos deux clubs lausannois.

Après lecture du projet de contrat, ce dernier est mis en discussion. Jean-Jacques Lambercy s'étonne de l'adjonction d'un nouvel article des statuts en rapport immédiat avec la fusion. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une disposition purement transitoire. Elle ne demeurera pas dans les statuts.

L'assemblée passe alors au vote :

- Elle dit oui, à l'unanimité, au principe de la fusion sur le plan lausannois, fusion pure et simple dans le but de former une seule section.
- A l'unanimité, elle dit oui au contrat de fusion signé par les deux comités. Cette ratification porte sur les modifications statutaires, sur les dispositions financières et sur la procédure prévue.

Le président remercie l'assemblée. Il tient à relever le niveau admirable de nos amies du CSFA, tout au long de nos pourparlers. Ces dames ont traité avec nous de la façon la plus élégante qui soit et la consécration de leur attitude trouve ce soir son aboutissement. Une fois le contrat signé par les deux comités et approuvé par le CC, la fusion sera effective. Elle est prévue pour le 1.er janvier 1980. Bienvenue à nos amies du CSFA.

4 décembre 1979 - CSFA - 61^{ème} Assemblée générale. Présidence Annie Maurer.

Le gros ouvrage de cette année 1979 a été l'organisation de l'Assemblée des déléguées où, les 26 et 27 mai, Lausanne a reçu environ 400 clubistes, venues de toute la Suisse. En comité, nous avons eu 9 séances ordinaires de préparations des séances mensuelles, deux rencontres avec le comité du CAS, des séances extraordinaires de préparation des journées de mai. Vos présidente, vice-présidente et trésorière se sont retrouvées de nombreuses fois, à deux ou à trois, pour des rencontres de deux à quatre ou cinq heures, afin de régler les détails de l'Assemblée des déléguées. Notre trésorière a dû encore liquider la comptabilité. Aussi, malgré le plaisir que nous avons eu à travailler ensemble, malgré l'intérêt que présentaient toutes les affaires à régler en cette année 1979, nous sommes soulagées de déposer nos charges, espérant avoir rendu service au CSFA au mieux de nos capacités.

Effectif : En fin d'année, nous avons reçu 42 démissions. Si le nombre de démissions est un peu plus élevé que d'habitude, le fait s'explique par notre changement d'organisation. Les clubistes qui nous quittent sont celles, qui, depuis longtemps ne participaient plus à la vie du club et qui, par conséquent, ne voulaient pas entrer au CAS.

Je ne veux pas terminer ce rapport sans remercier mes compagnes du comité pour leur aide et leur gentillesse, ainsi que les membres des commissions. Je vous demande, chères clubistes, de ne pas nous tenir rigueur si, par-ci par-là, nous avons commis une erreur ou un oubli, mais de bien vouloir nous pardonner, en pensant à l'énorme travail qu'a représenté cette extraordinaire année 1979.

4 décembre 1979 - CSFA - Assemblée générale extraordinaire.

Lecture des rapports des présidentes : de la section, de la commission des courses, de la commission du chalet, du groupe des marraines.

La commission d'alpinisme du CAS remercie chaleureusement le CSFA pour l'achat de 10 *Baryvox* qui sont les bienvenus.

La présidente lit le projet de contrat de fusion CAS-CSFA sur le plan local (dans le sens du contrat signé par les CC respectifs), puis la fusion est votée à l'unanimité ... Lausanne est la première section à fusionner au 1^{er} janvier 1980, deux autres vont suivre.

11 décembre 1979 - CAS - Comité. Présidence Henry Collomb.

L'assemblée générale extraordinaire. La fusion CAS-CSFA a été acceptée à l'unanimité.

L'assemblée générale ordinaire règle les affaires internes au CAS.

Fusion CAS-CSFA. Les deux comités se réuniront le 17 décembre pour signer le contrat de fusion. Ces deux contrats seront ensuite présentés, sous une forme spéciale (couverture avec titre et noms des parties manuscrites) et échangés lors de l'assemblée de janvier. Une petite fête, avec la musique et les chanteurs, suivra cette partie officielle. L'insigne du CAS sera remis aux seules membres du comité CSFA, ceci pour des raisons d'ordre pratique. Le texte du contrat de fusion sera publié dans le bulletin de janvier.

14 décembre 1979 - CAS - Assemblée mensuelle. Présidence Henry Collomb.

Le président salue la présence des représentantes du CSFA et informe l'assemblée que le contrat de fusion CAS-CSFA sera signé le 17 décembre. En effet, l'assemblée extraordinaire du CSFA a, tout comme la nôtre, accepté et approuvé, l'unanimité, ledit contrat. Une cérémonie suivra l'assemblée de janvier : on y échangera les documents, puis on marquera d'une pierre blanche cette soirée historique.

17 décembre 1979 - CAS - Comité. Présidence Henry Collomb.

Le président ouvre la séance. Il salue les représentantes du Comité du CSFA. Il est donné lecture du contrat de fusion, et les signatures requises sont apposées, qui attestent l'authenticité du document.

Pour marquer le caractère particulier de cette séance, notre président offre aux participants une petite collation, agrémentée de nombreuses et excellentes coupes de champagne.

Noël 1979 - CSFA

"Lorsqu'on a pris conscience de la distance infinie qu'il y a toujours entre deux êtres humains, quels qu'ils soient, une merveilleuse vie "côte à côte" devient possible. Il faudra que les deux partenaires deviennent capables d'aimer cette distance qui les sépare, et grâce à laquelle chacun des deux aperçoit l'autre entier, découpé sur le ciel".

En pensant à nos deux sociétés d'alpinisme qui se rejoignent et en transposant de texte de Rainer-Maria Rilke, nous pouvons dire: Lors qu'on a pris conscience de la distance qui nous sépare, hommes et femmes, il y aura toujours, entre nous, quels que nous soyons, une merveilleuse vie "côte à côte" qui devient possible : il faudra que les partenaires deviennent

capables d'aimer cette distance qui nous sépare, nous permettant de nous apercevoir en entier et de nous compléter.

La distance entre hommes et femmes existe certes, mais il n'y a d'effrayant que ce que l'on connaît mal. Prenons donc conscience de nos différences, admettons-les ; alors, comme le dit Rilke, nous serons tous capables, nous les femmes et vous les hommes, d'aimer cette distance. Elle sera alors créatrice d'harmonie et notre CAS pourra vraiment bénéficier de l'union décidée.

J'aimerais, en cette dernière fête de Noël du CSFA de Lausanne que ce message soit un message d'amour de l'autre, pour chacune d'entre nous, et c'est pourquoi je vous relis le texte de Rilke : Lors qu'on a ... ».

LE MARIAGE DU C.S.F.A.: 1^{er} JANVIER 1980

Au 1^{er} janvier 1980, Mademoiselle CSFA devient Madame CAS. Ici s'arrête la chronologie de la vie du Club Suisse des Femmes Alpinistes, section de Lausanne.

Le 31 janvier, après l'assemblée ordinaire, le mariage des deux clubs est célébré dans la joie et l'amitié, et les rires, et les chants, et la musique. La salle est comble, mixte pour la première fois, on est au coude à coude. D'abord en bras de chemise, la Musique d'Anseindaz revêt, par la suite, sa nouvelle blouse d'armailles pour interpréter la marche de Philippe Subilia, composée pour la circonstance et intitulée *Bienvenue*. Le CSFA et le CAS, par présidente et président interposés, échangent leur contrat de fusion avec force discours. Pour terminer, dans une des meilleures traditions du CSFA, une revue à clins d'œil réjouit chacun !

Tout a été photographié, enregistré, les paroles retranscrites par écrit, et le *Bulletin des Diablerets* consacre l'événement dans son mensuel de février.

Le temps de la vie est long.
Le jour des noces n'est qu'un jour.
C'est l'histoire du C.A.S. qui continue.

Conclusion

Puisque l'histoire se poursuit, il ne saurait y avoir de conclusion, mais il est toujours permis d'exprimer un certain ressentir. En effet, à lire tous ces procès-verbaux de séances, ces rapports, ces articles de presse, on éprouve parfois quelque tristesse devant certains propos, même si, le plus souvent, il y a de quoi sourire, se réjouir et apprécier la civilité et le respect des uns et des autres.

Et si, parmi tous ces textes, il fallait faire un choix, j'en retiendrais deux : à coup sûr, celui de Louis Spiro (15 février 1919), et le petit poème du 50^{ème} (29 juin 1968) :

*"Avec reconnaissance, regarde en arrière.
Avec courage, regarde en avant.
Avec amour, autour de toi, et avec foi, en haut !*

Par ailleurs - c'est un constat établi - si, en 1917, le C.A.S. n'avait pas refusé, une fois de plus, d'accueillir les dames, le C.S.F.A. n'aurait probablement jamais existé. Et si, en 1978, le C.A.S. n'avait pas décidé de la "mixité" dans ses rangs, le C.S.F.A. n'aurait probablement jamais envisagé un mariage forcé pour sauvegarder son patrimoine et ses années de sociétariat.

Sur le plan lausannois, si l'on évoque la fusion du C.S.F.A. au sein du C.A.S., il est absolument évident que sans la sensibilité, la courtoisie et la diplomatie d'un Jean-Jacques Lambercy, sans l'expérience d'une Martine Martin, sans ses capacités alpines reconnues de part et d'autres, sans sa gentillesse appréciée de tous, la fusion à Lausanne n'aurait jamais été réalisée au 1^{er} janvier 1980 !

Que reste-t-il de tout cela ? Quel est l'apport de tout cela ? D'autres, un jour, en feront peut-être l'étude pour en tirer des conclusions. L'avenir le dira ...

Anne-Lise Dufey. Juillet 2005.

CLUB SUISSE DES FEMMES ALPINISTES – C.S.F.A. - LAUSANNE

SON HISTOIRE – 1918 A 1980

Table des matières

Les prémisses du C.S.F.A. : 1912-1918	p. 02
La naissance du C.S.F.A. : 24 mai 1918	p. 04
L'enfance du C.S.F.A. : 1919-1928	p. 08
L'épanouissement du C.S.F.A. : 1929-1938	p. 15
Les années sombres du C.S.F.A. : 1939-1948	p. 20
Les années calmes du C.S.F.A. : 1949-1973.....	p. 23
Échanges de regards entre C.A.S et C.S.F.A. : 1974-1977.....	p. 26
Contrat de mariage : 1978-1979.....	p. 28
Le mariage du C.S.F.A. : 1 ^{er} janvier 1980	p. 41
Conclusion.....	p. 41